

1^{ère}
conférence
nationale
sur les déchets
ménagers

Jeudi 7 décembre 2017
Maison de la Chimie

28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris
8h00 - 13h00 / www.conferencedechet.aromates.fr

SYNTHÈSE

Auteur : Nicolas Brizé

**NOUVELLE
ÉCONOMIE**

**NOUVEAUX
DÉCHETS**

Urgent de penser autrement la gestion des déchets ?

Alors que sous les effets croisés de la mondialisation, de l'accélération des évolutions scientifiques et technologiques, de la numérisation, sans oublier des politiques de transition écologique, il semble aujourd'hui évident à tous que nous sommes en train de changer de monde. Un changement dont les conséquences sur les modes de vie, de consommation et sur la production industrielle elle-même sont aujourd'hui parfaitement perceptibles.

Dans ce contexte, il est clair que l'on ne pourra plus longtemps encore assurer la gestion des déchets comme elle avait été pensée il y a 50 ans, à l'époque de l'avènement de la société de consommation. Non seulement les produits ont changé, mais encore les modes de consommation, poussés par les comportements de nouveaux consommateurs chaque jour plus nombreux à être sensibles à la sécurité environnementale et dont les attentes sont devenues pressantes.

Dans ce contexte, il est paradoxal de voir le tri à la source atteindre ses limites et ce, en dépit des efforts de communication déployés depuis des années par les collectivités. Peut-être faut-il y voir le signe qu'opposer discipline personnelle et traitement industriel des déchets ménagers est dorénavant dépassé ? Le moment n'est-il pas venu de s'autoriser à remettre en cause ce qui est devenu la doxa de la "responsabilisation du citoyen" pour augmenter les flux triés et recyclés ? La contribution volontaire du consommateur ne pourrait-elle pas prendre d'autres formes ? Ne faudrait-il pas transférer le coût du service sur l'acte d'achat et donc valoriser davantage les "achats responsables" pour faire de l'éco-conception la règle ? Et ainsi être en capacité de réformer un financement dont les sources sont encore et toujours essentiellement fiscales ?

L'élévation de la "conscience environnementale" des consommateurs, la volonté des élus, le progrès scientifique et technologique qui rend aujourd'hui possible ce qui ne l'était pas hier, ... les ingrédients sont là. Reste à inventer le cadre puis à accélérer le mouvement !

C'est l'ambition de cette première Conférence sur les Déchets Ménagers que d'y contribuer.

Jacques MARCEAU
Président d'Aromates Rencontres et Débats

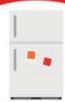


Le groupe Derichebourg est un opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités. Ses activités se répartissent en deux branches distinctes : la division Environnement et la division Multiservices. Toutes deux reposent sur un même socle de valeurs et partagent une ambition commune :

SERVIR LES HOMMES TOUT EN PROTÉGEANT LEUR ENVIRONNEMENT



2 millions
de machines à laver
et de fours recyclés
par an



600 000
réfrigérateurs
recyclés par an



1 million
de tonnes de
déchets ménagers
collectés par an



3,4 millions
de tonnes de métaux
ferreux et non ferreux
recyclés par an



1 million
de véhicules
hors d'usage
recyclés par an

en plus des déchets, nos camions savent aussi collecter des données pour la ville.

êtes-vous prêts ?



SUEZ a créé Smarttruck®, une solution technologique unique permettant de capter tout type de données dans la ville afin d'améliorer la qualité des services urbains. Equipé de capteurs connectés et de systèmes d'information embarqués, ce camion de collecte nouvelle génération analyse en temps réel le taux de remplissage des bennes pour optimiser les trajets de collecte, recueille des données relatives à l'état des chaussées, à la qualité de l'air, ou évalue le niveau de déperdition énergétique des bâtiments. Autant d'informations que les municipalités peuvent partager en open-data avec leurs parties prenantes locales.

retrouvez-nous sur suez.com



prêts pour la révolution de la ressource



Exemplarité

Energie de
récupération

Service public

valorisation
des déchets

L'innovation utile

www.sytcom-paris.fr

NOUVELLE ÉCONOMIE

NOUVEAUX DÉCHETS

PROGRAMME

8h-8h45 **Petit déjeuner “networking”**

8h45 **Accueil**

9h00 **Allocution d'ouverture**

Yves JÉGO, député de Seine-et-Marne

9h10 **“Le déchet, partenaire de l'évolution ?”**

Pascal PICQ, paléoanthropologue et maître de conférences au Collège de France

9h30 **Table ronde 1**

“Nouvelle industrie, nouvelles consommations, nouveaux déchets ?”

A l'ère de l'industrie 4.0, de la transformation numérique et de l'économie collaborative, nos déchets ont bien sûr changé. Peut-on continuer à porter le même regard qu'au XX^{ème} siècle sur eux ? Ne doit-on pas aujourd'hui s'interroger, dès la conception d'un produit, sur la nature des déchets que l'on génère ? L'éco-conception et la production industrielle éco-responsable ne devront-elles pas devenir la norme ? Sont-elles devenues un argument commercial suffisant pour emporter l'adhésion des consommateurs ? Faudra-t-il interdire les produits non-éco-conçus ? Envisager un moratoire ? N'est-ce pas une utopie dans une économie mondialisée ?

Introduction et modération

• Geneviève FERONE, créatrice et responsable scientifique du Mastère Spécialisé Ecologie Industrielle de Centrale Paris, vice-présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Intervenants

- Didier COURBOILLET, directeur régional Île-de-France Recyclage et valorisation des déchets, Veolia
- Jean HORNAIN, directeur général, Citeo
- François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut de l'Economie Circulaire
- Régis OLAGNE, directeur de clientèle, BVA, expert Développement Durable et fondateur du Baromètre BVA de l'Engagement Durable du Citoyen
- Didier PERRIN, enseignant-chercheur M.A. HDR, IMT Mines Alès

10h30 **“Le traitement des déchets : une opportunité pour l'économie française !”**

Restitution des travaux de la Fondation Concorde par Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux



10h40

Table ronde 2

“Gestion des déchets : quelles responsabilités pour quels acteurs ?”

Le modèle de traitement des déchets qui a prévalu depuis le milieu du XX^{ème} siècle fait reposer la responsabilité de leur gestion au citoyen, qui lui même s'en est progressivement affranchi en la déléguant à la collectivité. Ces dernières années ont vu la responsabilité du consommateur accrue en faisant reposer sur lui le tri sélectif mais également celle des industriels avec le développement des filières REP. Faut-il reconsidérer ce mouvement ? Remettre en cause le partage des responsabilités et les charges associées ? Citoyens, entreprises, associations, collectivités, ... Qui seront demain les acteurs de la gestion des déchets, de récupération et de la valorisation ? Quels modèles en vue du développement d'une véritable activité industrielle de proximité au bénéfice de l'économie des territoires ?

Introduction et modération

- Gilles BERHAULT, délégué général de la Fondation des transitions (ACIDD), conseiller spécial du Forum méditerranéen pour le climat, ancien président du Comité 21

Intervenants

- Pierre de MONTLIVALT, directeur général, Tiru
- Martial LORENZO, directeur général des services, SYCTOM
- Philippe MAILLARD, directeur général, Suez Recyclage et Valorisation France
- Eric PHILIPPON, président de la fondation Famae
- Gérard QUÉNOT, administrateur national, UFC-Que Choisir

11h40

“Économie circulaire : quels partenariats entre industriels de la production et du recyclage ?”

Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement

11h50

Table ronde 3

“Réinventer le cadre et libérer les initiatives !”

Dans un monde où tout change, on ne pourra plus s'exonérer d'une remise en question du cadre de la gestion des déchets ménagers ? Quelle place pour la gestion des déchets dans une refonte de l'organisation des territoires ? Quelle fiscalité pour quel service public ? Quelles seront les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation ? Quels investissements pour quels équipements ? Pour quels bénéfices et quels bénéficiaires ? Quelles actions prioriser ?

Introduction et modération

- Nathalie BOYER, déléguée générale, Orée

Intervenants

- Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement
- Sophie DESCHIENS, conseillère régionale d'Île-de-France, déléguée spéciale à l'économie circulaire
- Arnaud GOSSEMENT, avocat, cabinet Gossement Avocats
- Guillaume SAINTENY, professeur à Polytechnique, spécialiste de la fiscalité écologique

12h50

Conclusion

Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux

TIRU, SPÉCIALISTE DE LA VALORISATION EN ÉNERGIE ET MATIÈRE DES DÉCHETS

369 000 habitants alimentés en électricité*

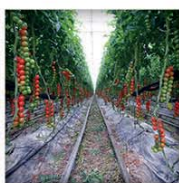
412 000 habitants chauffés*

763 000 tonnes de CO₂ évitées*

TIRU, **acteur innovant du marché des déchets**, contribue pleinement aux enjeux de la **transition énergétique** et de l'**économie circulaire**.

Il industrialise à ce titre de nouveaux procédés, au cœur du développement des services énergétiques.

* en 2016



L'**alimentation en eau chaude** de serres agricoles, une solution qui augmente les performances énergétiques et crée des emplois locaux.



La **méthanisation d'ordures ménagères**, une expertise affinée au rythme des évolutions techniques et appliquée à quatre installations en France.

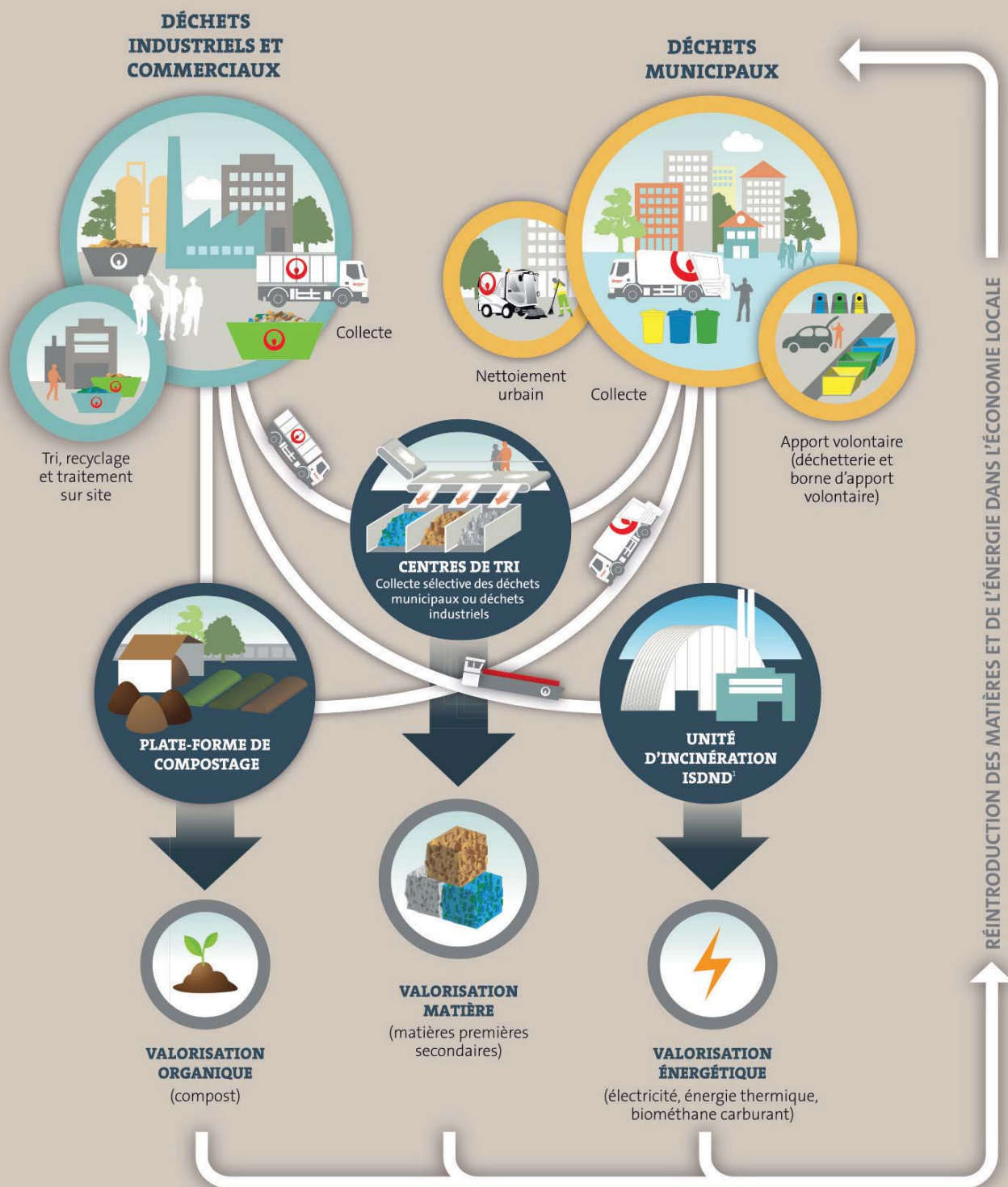
La **production de combustibles solides de récupération (CSR)** à partir d'ordures ménagères,



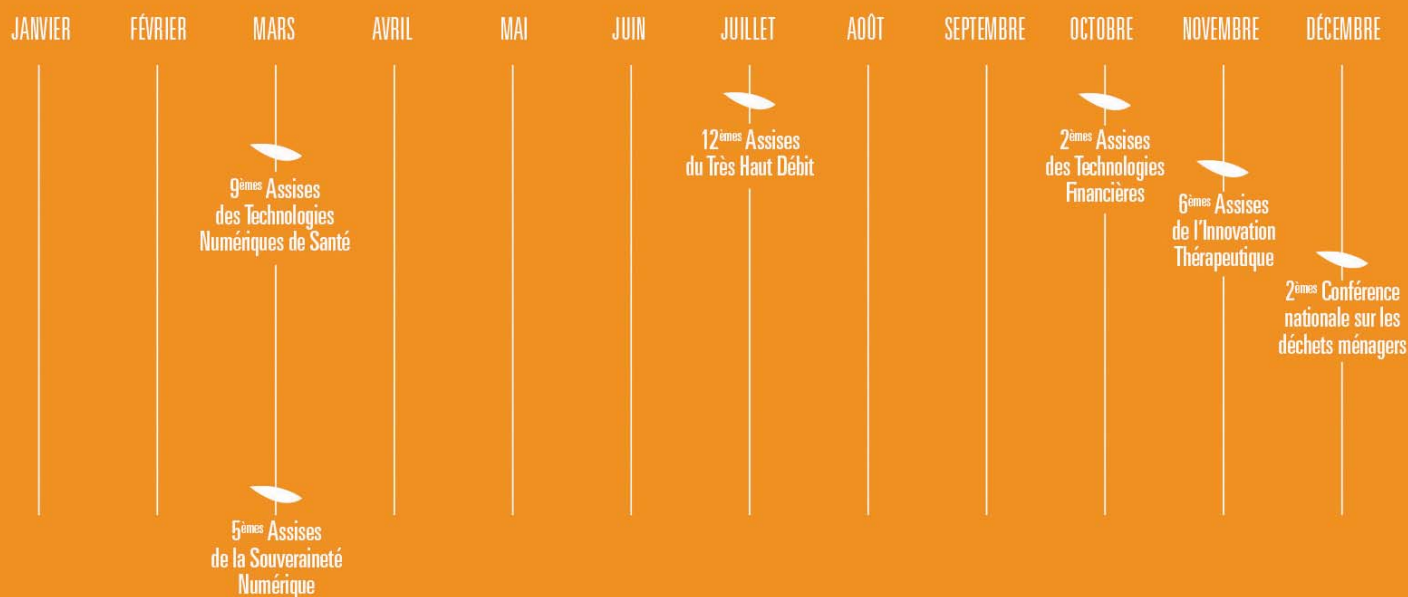
matière stockable à très haut pouvoir calorifique, dans une unité pilote en France.

Présent dans toutes les régions françaises, Veolia contribue au développement et à l'attractivité des territoires en accompagnant les industries, les villes et leurs habitants, dans l'usage optimisé de leurs ressources en eau, matières recyclées et énergie issues des déchets.

L'activité Recyclage & Valorisation des déchets en Ile-de-France est une organisation multi-métiers au service d'une mission : **faire du déchet une ressource** matière, organique, énergétique.



(1) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



Aromates Rencontres et Débats en chiffres :

- 12 années
- 80 colloques
- 240 débats
- 12 000 participants
- 1 500 intervenants

Contact :

Laurent Tordjman, responsable des événements et partenariats
ltordjman@aromates.fr / 01 46 99 10 86

Aromates
RENCONTRES & DÉBATS

169, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne

TEL : +33 (0)1 46 99 10 80

www.aromates.fr

Avertissement : Copyright

Tous les textes, images, éléments graphiques, et leur disposition sur le présent document sont couverts par le droit d'auteur et autres protections applicables en matière de propriété intellectuelle ou de concurrence déloyale.

Ces objets ne peuvent pas être copiés à des fins commerciales ou de diffusion, ni être modifiés ou utilisés sans l'autorisation de Aromates.

L'utilisateur de cette synthèse, s'engage à n'en révéler aucune partie et à n'en faire aucun autre usage contraire aux pratiques honnêtes en matière commerciale.

Aromates
169, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - FRANCE
Aromates 2017 ©. Tous droits réservés.

Sommaire détaillé

1. Feuille de route de la conférence

Jacques MARCEAU, président d'Aromates, organisateur de la Conférence

2. Allocution d'ouverture : Valorisons les trésors dans nos poubelles

Yves JEGO, député de Seine-et-Marne

- 2.1. Un reflet des modes de consommation de la société
- 2.2. Un sujet tabou
- 2.3. Un citoyen culpabilisé
- 2.4. Les écotaxes
- 2.5. Des déchets pour nourrir les poules
- 2.6. La dernière usine d'incinération d'Ile-de-France
- 2.7. Rémunérer le citoyen

3. Le déchet, partenaire de l'évolution ?

Pascal PICQ, paléoanthropologue et maître de conférences au Collège de France

- 3.1. Les poubelles du passé
- 3.2. Le syndrome de Diogène
- 3.3. Les mégalo-pôles
- 3.4. Smart cities
- 3.5. L'espace digital darwinien
- 3.6. L'écologie évolutionniste
- 3.7. Les initiatives citoyennes prolifèrent
- 3.8. La grande distribution RSE

4. Table ronde 1 – Nouvelle industrie, nouvelles consommations, nouveaux déchets ?

4.1. Introduction et modération : former des ingénieurs ingénieux

Geneviève FERONE, créatrice et responsable scientifique du Mastère Spécialisé Ecologie Industrielle de Centrale Supélec Paris, vice-présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme

4.2. Le déchet est une ressource

Didier PERRIN, enseignant-chercheur M.A. HDR, IMT Mines Alès

- 4.2.1. L'écosystème de l'économie circulaire
- 4.2.2. La matière première secondaire
- 4.2.3. Une nouvelle ère technologique

4.3. Penser global, agir local

Didier COURBOILLET, directeur régional Île-de-France Recyclage et valorisation des déchets, Veolia

- 4.3.1. L'éco-conception dans les filières sectorielles industrielles
- 4.3.2. Le modèle français est pérenne et sain
- 4.3.3. Les circuits courts

4.4. Le Baromètre BVA de l'engagement durable des citoyens

Régis OLAGNE, directeur de clientèle, BVA, expert Développement Durable et fondateur du Baromètre BVA de l'engagement durable des citoyens

- 4.4.1. La sensibilité environnementale a tendance à progresser
- 4.4.2. Le geste de tri est plutôt rentré dans les pratiques
- 4.4.3. Les gens n'ont pas conscience de l'économie circulaire

4.5. Éco-organismes

Jean HORNAIN, directeur général, Citeo

- 4.5.1. Eco-Emballages et Ecofolio se marient
- 4.5.2. 70% d'emballages ménagers recyclés
- 4.5.3. Des taux de recyclage inégaux selon les matériaux
- 4.5.4. L'extension des consignes de tri
- 4.5.5. Deux procédés de recyclage nouveaux
- 4.5.6. Trois préconisations pour la feuille de route de l'économie circulaire

4.6. Éco-conception

- 4.6.1. Faire évoluer la conscience collective
- 4.6.2. Le tri optique pour séparer les matières
- 4.6.3. Co-construction : une puce RFID dans chaque emballage

- 4.7. **L'économie comportementale**
- 4.8. **Les pistes de financement**
 - 4.8.1. **Une taxe pour concevoir des produits recyclables**
 - 4.8.2. **L'argent dû par les entreprises**
 - 4.8.3. **La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**
 - 4.8.4. **La redevance incitative**
- 4.9. **De quoi seront faits nos déchets dans la noosphère ?**
- 5. **Le traitement des déchets, une opportunité pour l'économie française ?**
Restitution des travaux de la Fondation Concorde
Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux
 - 5.1. **Le signal prix est cassé**
 - 5.2. **La responsabilité du consommateur**
 - 5.3. **L'idéologie du « zéro déchet »**
 - 5.4. **Les préconisations de la Fondation Concorde**
 - 5.5. **Économie et RSE sont liées**
- 6. **Table ronde 2 – Gestion des déchets : quelles responsabilités pour quels acteurs ?**
 - 6.1. **Introduction et modération : transformer la responsabilité**
Gilles BERHAULT, délégué général de la Fondation des transitions (ACIDD), conseiller spécial du Forum méditerranéen pour le climat, ancien président du Comité 21
 - 6.2. **SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**
Martial LORENZO, directeur général des services, Syctom
 - 6.2.1. **La structuration de la filière**
 - 6.2.2. **7 500 tonnes de déchets chaque jour**
 - 6.2.3. **20 000 habitants/km²**
 - 6.3. **Suez : quelles solutions pour les territoires ?**
Philippe MAILLARD, directeur général, Suez Recyclage et Valorisation France
 - 6.3.1. **S'adapter aux territoires**
 - 6.3.2. **Innovation technologique : le pas de temps**
 - 6.3.3. **L'innovation dans les pratiques**
 - 6.4. **Tiru : retour d'expérience en région**
Pierre de MONTLIVAUT, directeur général, Tiru
 - 6.4.1. **36 unités de valorisation thermique, biologique et matière**
 - 6.4.2. **L'innovation, créatrice d'emplois**
 - 6.5. **Usages : un besoin de concertation avec le consommateur**
Gérard QUÉNOT, administrateur national, UFC-Que Choisir
 - 6.5.1. **La signalétique Triman**
 - 6.5.2. **Pour une information claire et vérifiable**
 - 6.6. **Un concours pour réduire les déchets**
Eric PHILIPPON, président de la fondation famae
 - 6.6.1. **Susciter et identifier l'intelligence**
 - 6.6.2. **Les solutions existent**
 - 6.6.3. **Un objet pour trier dans la cuisine**
 - 6.6.4. **Acheter les biodéchets**
 - 6.7. **Freins et opportunités**
Martial LORENZO
 - 6.7.1. **Les coûts de traitement**
 - 6.7.2. **Développer l'acceptabilité**
 - 6.7.3. **Le pas de temps**
 - 6.7.4. **Stop à l'enfouissement !**
 - 6.8. **Comment diviser par 2 les déchets mis en décharge ?**
 - 6.8.1. **Le consommateur fait le premier tri**
 - 6.8.2. **Innovation technologique : le CSR**
 - 6.8.3. **Les solutions digitales**
 - 6.8.4. **Un cadre pour les investisseurs**
 - 6.9. **Préconisations pour la feuille de route de l'économie circulaire**

- 6.9.1. L'utilisation des matières recyclées dans les matériaux vierges
- 6.9.2. La valorisation énergétique
- 6.9.3. Faciliter la compréhension du consommateur
- 6.9.4. La TGAP
- 6.9.5. La contribution du Syctom à la feuille de route
- 7. **Economie circulaire : quels partenariats entre industriels de la production et du recyclage ?**
Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement
 - 7.1. Une culture d'entreprise
 - 7.2. Se rapprocher des producteurs
 - 7.3. L'économie circulaire des DEE et VHU
 - 7.4. Un nouveau partenariat avec les constructeurs automobiles
 - 7.5. Nous avons économisé l'équivalent CO2 d'1 million de fois le tour du monde en A380
 - 7.6. Exporter notre savoir-faire
- 8. **Table ronde 3 – Réinventer le cadre et libérer les initiatives !**
 - 8.1. **Introduction et modération : la feuille de route de l'économie circulaire**
Nathalie BOYER, déléguée générale, Orée
 - 8.2. **Un enjeu stratégique de développement des territoires**
Sophie DESCHIENS, conseillère régionale d'Ile-de-France, déléguée spéciale à l'économie circulaire
 - 8.2.1. Le plan de prévention et de gestion des déchets
 - 8.2.2. L'économie circulaire au cœur du Plan
 - 8.2.3. L'accompagnement des entreprises
 - 8.3. **La vision d'un industriel**
Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement
 - 8.3.1. Les comportements individuels
 - 8.3.2. Développons les points d'apport volontaire
 - 8.3.3. Sensibiliser par le porte-monnaie
 - 8.3.4. L'emploi non délocalisable
 - 8.3.5. Le monde de l'insertion
 - 8.4. **Réglementation : le Paquet européen Économie circulaire**
Arnaud GOSSEMENT, avocat, cabinet Gossement Avocats
 - 8.4.1. Une nouvelle réglementation sur les déchets en mars 2018
 - 8.4.2. Des changements très impactants
 - 8.4.3. La complexification de la législation
 - 8.4.4. La responsabilité élargie du producteur en débat
 - 8.4.5. Que faire ?
 - 8.4.6. Harmonisation européenne : la sortie du statut de déchet
 - 8.4.7. Connecter les administrations centrales
 - 8.5. **Fiscalité : un nouvel impôt sur la nature**
Guillaume SAINTENY, professeur à Polytechnique, spécialiste de la fiscalité écologique
 - 8.5.1. Les déchets vus sous l'angle de la Santé
 - 8.5.2. Taxes de rendement versus taxes incitatives
 - 8.5.3. Le principe d'égalité devant l'impôt
 - 8.5.4. Des taxes de rendement très peu incitatives
 - 8.5.5. L'exemple suédois sur les émissions de NOx et SO2
 - 8.5.6. Les taxes affectées sont en diminution
 - 8.5.7. La détaxation du patrimoine polluant
 - 8.6. **La fiscalité des déchets**
Guillaume SAINTENY
 - 8.6.1. Une fiscalité très peu incitative
 - 8.6.2. Une fiscalité trop complexe
 - 8.6.3. S'inspirer de la fiscalité des sols pollués
 - 8.7. **Préconisations pour la feuille de route Économie circulaire**
 - 8.7.1. Les attentes des élus locaux
 - 8.7.2. Un maximum de recyclage dans le neuf
 - 8.7.3. Harmoniser les dispositifs d'éco-contribution

9. Conclusion : Pour une Europe 100% économie circulaire

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut de l'économie circulaire

- 9.1. Un Européen mobilise 10 tonnes de matières premières par an**
- 9.2. Une trajectoire sur les ressources : 8 tonnes par an en 2050**
- 9.3. L'efficacité de l'usage des ressources**
- 9.4. La France doit peser sur la vision européenne**

1. Introduction : des débats publics

Jacques MARCEAU, président d'Aromates, organisateur des 1^{ères} Assises des technologies financières

Au travers des travaux que j'ai animés à la Fondation Concorde en 2016, l'opportunité que représente le traitement des déchets pour l'économie française nous a conduit aujourd'hui à ouvrir ces débats entre élus, représentants industriels, pouvoirs publics et la société civile.

La gestion des déchets illustre la complexité croissante des problématiques scientifiques et technologiques sur lesquelles le législateur doit prendre des positions souvent décisives pour l'avenir des filières concernées.

Cette complexité requiert de la pédagogie et pose la question de la transparence dans les relations avec les groupes d'influence et de l'indépendance des sources d'information.

C'est dans ce cadre qu'Aromates RP a créé ces rencontres et débats publics dédiés. Au-delà de la simple information, chacun pourra exprimer son point de vue, ses propositions, défendre ses arguments et faire valoir ses intérêts en toute transparence, toujours en public, face aux élus et aux représentants de l'Etat concernés, en présence d'experts et journalistes.

La pluralité du financement de ces manifestations, tant par des sponsors privés que par des institutions publiques, et l'affichage systématique de ces derniers, est une garantie de transparence et d'impartialité.

Depuis 15 ans, Aromates RP est à l'initiative de nombreux colloques institutionnels souvent devenus des lieux privilégiés et parfois uniques de débats publics entre politiques, universitaires et acteurs économiques, débouchant sur des propositions concrètes.

Dans de nombreux cas, ils constituent une étape importante des travaux parlementaires.

Le thème Nouvelle économie - Nouveaux déchets est compliqué. Il conjugue les dimensions environnementales et sanitaires, économiques et sociétales, voire géopolitiques. La décision récente de la Chine de limiter ses importations de déchets plastiques ne sera pas sans conséquences sur nos propres filières.

Notre conférence se déroulera en 3 parties :

- ce qui a changé ces dernières années, la problématique des déchets ne pouvant plus s'envisager aujourd'hui comme au 20^e siècle,
- la responsabilité des différents acteurs de la chaîne d'une économie qui reste encore linéaire, en attendant qu'elle devienne circulaire,
- le cadre réglementaire, législatif et fiscal, une question au cœur de l'actualité avec la consultation sur l'Économie Circulaire lancée en novembre 2017, et qui débouchera sur la feuille de route en mars 2018¹.

Je vous souhaite à toutes et à tous des échanges fructueux.

2. Allocution d'ouverture : valorisons les trésors dans nos poubelles

Yves JÉGO, député de Seine-et-Marne

J'ai présidé pendant une vingtaine d'année le Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM). Voici quelques réflexions.

2.1 Un reflet des modes de consommation de la société

L'évolution de la question qui nous rassemble aujourd'hui est liée à l'évolution du mode de vie de nos compatriotes. La gestion et la collecte des déchets ménagers en 1930 n'avait rien à voir avec celle de 1980 et n'aura sans doute rien à voir avec celle de 2030. Les poubelles sont les miroirs de notre société, de sa dérive peut-être consumériste, à l'origine de cette nouvelle filière.

2.2 Un sujet tabou

Il me semble que nos poubelles sont un peu comme nos prisons : on n'aime pas bien regarder dedans, ce qui s'y passe et où ça va. On a d'ailleurs inventé des systèmes où les citoyens se contentent de pousser dans la rue et de payer. Le reste, on s'en occupe ! Une fois par an, au moment de payer ses impôts locaux, le citoyen peut parfois tomber de sa chaise à la ligne « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

2.3 Un citoyen culpabilisé

On lui a dit aussi que ce qu'il faisait était mal, il n'était pas assez responsable. Je l'ai vu durant mes vingt ans de présidence, le tri est devenu une obsession publique. Les pouvoirs publics et les autorités ont lancé de grandes campagnes autour de cette logique.

2.4 Les écotaxes

Le citoyen consommateur était devenu coupable, non pas celui qui produit la masse. Celui-là a été dédouané de ses responsabilités en payant des écotaxes.

Moi-même je suis à l'origine de l'écotaxe sur le textile¹. Elle a permis de financer les filières de retraitement du textile.

Au fond, celui qui produit, emballe et qui est à la source de nos poubelles, on lui dit de payer. Le reste, on va s'en occuper.

2.5 Des déchets pour nourrir les poules

Beaucoup de choses ne devraient pas se trouver dans nos poubelles. Chez nos grands-parents, tout ce qui était putrescible allait dans le « pourrissoir » au fond du jardin. Aujourd'hui on l'appelle le « composteur ». Je n'ai jamais vu que des choses sèches dans les poubelles de ma grand-mère.

Mon Syndicat avait porté un projet original : offrir deux poules et un poulailler à tous ceux qui le souhaitent. 700 demandes au départ. Nous avons même recruté un « chicken coach » et avons dû récupérer des poules en perdition.

100 kg par poule/an : c'est en moyenne le poids de tout ce qui n'allait pas dans la poubelle et qu'on donne à manger à 1 poule.

2.6 La dernière usine d'incinération d'Ile-de-France

Ne nous enfermons pas dans les dogmes. Après le dogme du traitement des déchets ménagers, nous avons eu le dogme du zéro usine.

J'ai ouvert la dernière usine d'incinération d'Ile-de-France. Pour des raisons idéologiques, la Région nous a refusé la subvention.

Aujourd'hui, l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Montereau est un outil à la pointe de l'écologie :

- il produit de l'électricité,
- la moitié des habitants de la commune sont chauffés avec la vapeur des ordures ménagères qu'ils produisent, grâce au tuyau que nous avons financé pour aller vers la chaufferie centrale.

C'est un modèle d'outil vertueux, en phase avec l'évolution des normes européennes de pollution.

2.7 Rémunérer le citoyen

Dans un monde idéal, on produit moins de déchets, on trie, on recycle tout.

Dans le monde tel qu'il est, il faut :

- trouver des solutions multiples,
- veiller au portefeuille du contribuable,
- et accompagner ce changement de mentalité.

Je rêve d'un changement de modèle. Au lieu de dire aux citoyens qu'ils trient mal et doivent payer une grosse taxe à la collectivité pour qu'elle vienne chercher les ordures ménagères à leur porte, je rêve de leur donner la possibilité de racheter, valoriser ce qu'il y a dans leurs poubelles. Dire aux citoyens : « Vous avez un trésor dans vos poubelles. Vous nous les rapportez bien triées et on vous les rachète ! »

¹

Projet de loi de Finances pour 2006.

Enfant, je ramenaï les consignes en verre à la supérette du coin et j'avais ma petite pièce. Aujourd'hui, il existe des machines qui vous donnent un bon d'achat si vous glissez des canettes plastique ou aluminium. Les collectivités, les élus doivent travailler sur ce type de modèles.

Ce sujet est le miroir de ce que nous sommes. Il peut permettre de développer des filières économiques et de l'emploi. Il nous oblige à réfléchir sur nous-mêmes.

_ **Jacques MARCEAU** : Un proverbe chinois dit que « Pour bâtir haut, il faut creuser profond ». Gaston Berger, prospectiviste, disait que « pour voir loin, il faut voir large, creuser profond. » La parole est au paléanthropologue.

3. Le déchet, partenaire de l'évolution ?

Pascal PICQ, paléanthropologue et maître de conférences au Collège de France

3.1 Les poubelles du passé

Nous les paléanthropologues, tournés vers le Grand Passé, Lucy, Australopithèque, Néandertal, nous sommes les meilleurs spécialistes du monde de la valorisation des déchets. Vous n'imaginez pas tout ce qu'on peut faire avec un bout d'os. Notre rêve est de trouver une fosse dans laquelle nos ancêtres ont laissé leurs déchets. Le trésor, c'est le coprolithe, le caca fossilisé !

Lors des fouilles en Israël, le Pr Bernard Vandermeersch et ses collègues, avaient à coeur de laisser en l'état les déchets, tant ils avaient conscience que les techniques d'analyse futures allaient évoluer.

3.2 Le syndrome de Diogène

La Grèce classique s'est interrogée sur le propre de l'homme. Pour Platon : « l'homme est un bipède sans poil ». Diogène sort de l'arène et revient avec un poulet déplumé en déclarant : « Voici l'homme de Platon ! »

Bien connu en médecine, ce syndrome compulsif se traduit par une accumulation des ordures dans l'appartement. Je crains que nos sociétés en soient atteintes. Il est grand temps d'en sortir.

Mes parents étaient maraîchers dans la petite couronne parisienne (Asnières, Montreuil, Gennevilliers,...). Il y avait une économie du recyclage dans la tradition paysanne. À l'Ouest, la plaine d'Achères (Saint-Germain-en-Laye) était une zone d'épandage de la Ville de Paris qui servait d'engrais naturel. À Asnières, le service de collecte des ordures ménagères était fait par camion électrique. Depuis, il y a eu le glyphosate et les camions diesel...

Comment en 50 ans avons-nous pu changer à ce point nos habitudes ?

Tout s'est distendu et linéarisé. L'écotaxe nous dégage de nos responsabilités. C'est à l'Etat, aux maires, de gérer tout cela ! La grande distribution était un vrai bonheur de progrès à l'époque. Un peu décriée aujourd'hui, elle est cependant en train d'évoluer.

3.3 Les mégalofoles

Nouvelle prise de conscience, nouvelle phase de l'histoire de l'humanité

En 2007, la majorité de la population humaine est urbanisée. À horizon 2050, la population va atteindre 9 à 10 milliards d'individus. Les études de prospective estiment que l'équivalent de l'humanité actuelle sera urbanisée.

Londres et Paris sont les 2 plus grandes métropoles de l'Europe occidentale. À l'Est, c'est Saint-Pétersbourg et Moscou, largement devant nous. Mais nous n'avons aucune idée d'une mégalofole de 20 millions d'habitants comme Sao Paolo ou Lagos. Aux États-Unis, BosWash désigne la mégalofole de Boston à Washington DC, SanSan de San Francisco à San Diego. Sans parler des grandes villes chinoises et indiennes... Nous sommes confrontés à des enjeux vertigineux en termes de gestion des villes.

2007, c'est aussi l'année où Steve Jobs sort un smartphone de sa poche et déclare : « I'm going to change the world ».

3.4 Smart cities

Les smart cities sont la convergence de l'urbanisation et des smartphones.

Il y a une bonne nouvelle : nous n'avons pas à inventer, nous avons à innover.

Aujourd'hui les prises d'initiative sont partout, que ce soit dans le monde médical, de l'agriculture ou des finances. Avec le sujet qui nous réunit aujourd'hui, nous sommes dans les mêmes problématiques évolutionnistes.

Les jeunes réinvestissent les smart cities et s'emparent de la ville.

Le cadre réglementaire et administratif va devoir évoluer, car une grande partie des initiatives vont venir des citoyens et des entreprises.

Dans le dernier numéro de Harvard Business Review, RSE et Développement durable sont rentables.

C'est aujourd'hui démontré : les entreprises qui ont entrepris leur mutation numérique depuis 5 ans et qui se sont inscrites dans une dynamique RSE ont 2 fois plus de bénéfices que les autres.

3.5 L'espace digital darwinien

L'essence du capitalisme pour Karl Marx, c'est de l'argent, payer des moyens de production et des gens qui vendent leur force de travail.

Aujourd'hui toute une partie de notre économie a ses moyens de production dans ses poches.

Nous sommes dans des systèmes de valeur partagée.

Grâce au smartphone, le « coût marginal zéro » (Jeremy Rifkin) et le phénomène d'ubérisation entraînent des initiatives qui ne coûtent pas cher.

3 milliards d'humains possèdent un smartphone. Avec très peu d'argent et de moyens, on est capable, dans le monde occidental, mais aussi en Inde ou en Afrique, qui sont les champions de l'économie frugale, de créer des applications. Bienvenue dans l'espace digital darwinien.

Un exemple : Twitter. En 2000, Jack Dorsey, Biz Stone et d'autres se lancent un défi. Jack Dorsey a l'idée d'une messagerie instantanée de 140 caractères à envoyer à ses amis. Ce n'est pas un progrès pour l'humanité. Mais ça ne coûte pas cher, et si ça ne prend pas, tant pis, on aura passé un bon moment entre amis. Cela s'appelle la contingence. Twitter a pris. Le monde a été modifié.

Soyons attentifs à toutes ces initiatives citoyennes qui se répandent. L'Etat, les collectivités et les municipalités doivent être vigilantes.

De grandes entreprises françaises l'ont bien compris. La preuve, elles viennent de signer des accords de partenariat avec :

- la plateforme française **Yoyo**, qui récompense les trieurs de plastique qui déposent leurs sacs auprès d'un « Yoyo coach », Yoyo récupère et transforme,
- la plateforme américaine **Rubicon Global**, qui optimise la collecte, valorise et recycle les déchets.

3.6 L'écologie évolutionniste

Après le monde top-down, linéaire, basé sur l'injonction de paiement, voici venue la « société liquide » (Zygmunt Bauman), basée sur les flux d'échanges et d'informations.

Nous densifions nos réseaux écologiques.

Pour un darwinien, nous vivons sur les adaptations du passé. « À partir de quand le modèle qui a fonctionné ne suffira plus demain ? »

Du temps des dinosaures, chacun vaquait à ses petites affaires. Les reptiles se reproduisaient entre eux, les mammifères, les plantes et les insectes étaient là. Et puis des écosystèmes se sont mis en place, notamment avec les singes et les insectes butineurs. Ils veillent à leurs intérêts, en allant chercher du pollen et du nectar, mais ils rendent un service inconscient aux fleurs et aux plantes à fleurs, qui une fois fécondées deviennent des fruits. Les singes vont prendre ces fruits, et bien inconsciemment, distribuer via leurs excréments les noyaux et les graines.

Aujourd'hui, la plupart de ces jeunes entrepreneurs à l'origine de toutes ces nouvelles applications ne cherchent pas un bénéfice. Ils sont dans une attitude citoyenne, collaborative, engagée, communautaire. Dès lors que dans un écosystème, des acteurs vont se rendre des services gratuits, les flux d'informations se densifient. La biodiversité est multipliée par 10. Vous êtes beaucoup plus résilient et innovant.

Tous les modèles de l'économie évolutionniste le montrent. Ce sont des modèles universels. On n'a donc pas à tout inventer.

Invention n'est pas innovation. Si la France est la championne des inventions, elle a beaucoup de difficultés, pour des raisons administratives et réglementaires, à passer à la phase entrepreneuriale de l'innovation. Oui pour les start-up et PME, mais arrivé à l'ETI, c'est la galère !

Les enjeux sont d'ordre réglementaires et législatifs. Nous devons être capables d'intégrer dans une vision commune, surtout poussée par les jeunes, ces initiatives citoyennes et écologiques, pour l'avenir des générations futures.

3.7 Les initiatives citoyennes prolifèrent

Autrefois, les gars bousiers récupéraient nos excréments et nos déjections, une matière première qu'on a négligée. Un mouvement revient aujourd'hui pour récupérer l'urine. Certaines start-up récupèrent l'urine avec de la paille et du foin. « Pensez à faire pipi sous la douche ! »

A Londres, le mouvement « low fashion » intervient sur des systèmes de recyclage des textiles dans la mode et autres. 1 quart des pollutions mondiales sont liées à la production textile. 1 t-shirt à 1 € = 2700 litres d'eau.

Pour avoir une prise de conscience et changer ce monde, nous avons besoin des acteurs ici présents et agir sur la mode et l'art, la façon de communiquer à travers les réseaux.

Oui, la mode et l'art peuvent changer notre représentation du monde et partager de nouvelles valeurs.

Les outils sont là : objets connectés, blockchain, internet des objets... c'est ce qu'on pourrait appeler l'intelligence incrémentale : les grandes entreprises de collecte sont déjà très engagées. La poubelle intelligente devient connectée.

À présent, il faut intégrer l'ensemble des initiatives citoyennes, ce qu'elles commencent à faire, avec Yoyo ou Rubicon Global par exemple.

3.8 La grande distribution RSE

Comme on le sait, la grande distribution est tenue pour responsable de l'accumulation des déchets. Aux États-Unis, le nouveau CEO de Walmart veut basculer en RSE, sur des systèmes de valeurs rentables et partagées. Sa volonté a donc été d'aller vers des emballages recyclables. Mais face à une pénurie de matières premières, il a dû lancer une initiative auprès des municipalités, afin d'améliorer les infrastructures et les collectes. Ne pouvant pas le faire tout seul, Walmart a même fait appel à ses concurrents, mais aussi à des start-up, des PME, des collectivités locales et des entreprises. Un espace de convivialité s'est créé, où les différents acteurs mènent les débats.

Les méthodes sont là. Sans ce système de valeurs partagées, on n'arrivera pas à créer cette nouvelle « synthèse créatrice » de tous les éléments existants pour atteindre les enjeux d'innovation et de bien-être. Qu'on l'appelle économie circulaire ou stratégie co-évolutionniste, l'ensemble des services plus ou moins gratuits que se rendent la communauté devient beaucoup plus riche, diversifiée et viable pour le futur.

Écologie et économie ont la même étymologie (du gr. *oikos*, *maison*) : « bien gérer son habitat ».

_ **Jacques MARCEAU** : Le monde a changé. Des initiatives citoyennes trouvent aujourd'hui leur prolongement industriel et une certaine efficacité grâce au réseau, à la connectivité. L'industrie 4.0 est-elle intelligente ? L'économie collaborative l'est-elle vraiment ? Rien n'est prouvé. En tout cas, on ne peut plus fonctionner comme au 20^e siècle. C'est ce dont nous allons débattre.

4. Table ronde 1 – Nouvelle industrie, nouvelles consommations, nouveaux déchets ?

4.1 Introduction et modération : former des ingénieurs ingénieux

Geneviève FERONE, créatrice et responsable scientifique du mastère spécialisé Ecologie Industrielle de Centrale Supélec Paris, vice-présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme

A-t-on réellement basculé dans un modèle nouveau ? Le modèle économique de l'économie circulaire est-il tangible ? Quelles sont ses caractéristiques ? Comment l'observe-t-on ? Quel est le meilleur levier pour accélérer cette révolution qui va d'une économie linéaire vers une économie circulaire ?

De toute évidence, nous sommes à un point de bascule. J'ai le sentiment qu'il y a un grand télescopage. On ne sait plus exactement quelles vont être aujourd'hui les meilleures solutions, les meilleures techniques. Doit-on se positionner sur des comportements ? Sur des technologies ?

Ne peut-on pas simplement dire que tant que l'on n'aura pas un prix et une taxe sur le carbone, on n'y arrivera pas ? Tant que le prix du pétrole ne sera pas au-dessus de 100 dollars le baril, il n'y aura pas d'économie circulaire ? Sans parler de la remise à plat de notre fiscalité...

De nombreuses interrogations subsistent. Nous n'avons pas encore courbé notre modèle économique. Il n'existe pas d'indicateur de circularité.

Je ne suis pas ingénieur, et Centrale Supélec a fait un saut dans la foi quand je leur ai suggéré de créer un mastère Ecologie Industrielle pour former des « ingénieurs ingénieux ». Que peut-on faire en économie de ressources sous tension pour optimiser au mieux les flux, pour mutualiser, en mode collaboratif ?

Vous seriez frappés de voir à quel point les enseignements sont encore en silos, que les sciences ne communiquent pas les unes avec les autres, et que nous sommes dans des représentations du monde que je qualifierais d'archaïques.

Je ne parle pas des industriels vers lesquels je me suis penché pour trouver des stages à mes étudiants. Dans les trois quarts des cas, personne ne savait ce qu'était l'écologie industrielle.

La responsabilité nous en incombe. Peut-être n'avons-nous pas fait suffisamment de pédagogie.

Vous voyez à quel point nous partons de loin sur ces enjeux.

Didier Perrin, quels sont vos enjeux en termes de nouvelle économie, nouvelle industrie, nouveaux déchets ? Avez-vous l'impression de rentrer dans ce monde à l'Institut Mines-Télécom ?

4.2 Le déchet est une ressource

Didier PERRIN, enseignant-chercheur M.A. HDR, IMT Mines Alès

Je suis bien d'accord, on doit aller vers l'économie circulaire, ou l'écologie circulaire. Comme on l'a rappelé, *oikos* fait le lien avec nos comportements. On doit se préoccuper de nos déchets, et pour cela, il faut mieux les connaître.

Polystyrène (PS), polyéthylène (PE), polytéréphtalate d'éthylène (PET)... Quel consommateur peut savoir si ça va dans la poubelle jaune, ou pas ?

Non seulement quelque chose doit être fait en termes de comportement, de connaissances, mais il faut rappeler que tous ces matériaux sont de véritables richesses.

Nous avons de l'énergie. Cette matière peut être recyclable et recyclée, sous réserve que l'on sache bien l'identifier et bien la trier.

4.2.1 L'écosystème de l'économie circulaire

Aux États-Unis, Rubicon met en lien des transformateurs, des utilisateurs, des consommateurs et des entreprises capables de valoriser au sens large. L'incinération avec récupération d'énergie est un mode de valorisation quaternaire. Il doit être mis en perspective avec la valorisation matière qu'est le recyclage mécanique par exemple.

On a besoin de l'ensemble de ces acteurs. Je rêve d'un monde où l'on soit tous sur des systèmes de type Yoyo ou Rubicon.

Actuellement, la Chine refuse clairement les déchets occidentaux. Pour les déchets plastiques par exemple, les taux d'impureté sont supérieurs à 0,5% en masse. C'est énorme !

4.2.2 La matière première secondaire

En France et en Europe, nous avons des acteurs qui sont prêts à relever ce défi. Pellenc ST a des solutions pour trier les matières, et donc les identifier, pour ensuite valoriser la matière.

Un déchet est avant tout une ressource, à partir de laquelle on peut créer une matière première recyclée ou une matière première secondaire.

Son potentiel est énorme, sous réserve que l'on soit bien capable de la valoriser, que ce soit par l'incinération avec récupération d'énergie, ou par le recyclage mécanique. Par exemple, on va marier la bouteille plastique avec son bouchon pour refaire de la matière qui servira dans des domaines à valeur ajoutée.

4.2.3 Une nouvelle ère technologique

L'objectif de l'Etat est ambitieux : 100% de plastiques recyclés en 2025.

Nous sommes au pied du mur. Au niveau international, les Chinois ne veulent plus de nos poubelles, et l'Inde ne les prendra pas non plus.

Nous sommes obligés de réfléchir à la gestion de nos déchets.

Nous avons dans nos poubelles une ressource de matière première secondaire à bien valoriser, ce qui suppose des efforts de tri, l'identification, le circuit court. 200 km entre le centre de tri et la valorisation, c'est un maximum.

_ **Geneviève FERONE** : Quel est le point de vue de Veolia, une entreprise de service à l'environnement qui a accompagné la transformation en passant de l'enfouissement à la valorisation et au recyclage de façon plus volontariste ? Quelles sont vos perspectives ?

4.3 Penser global, agir local

Didier COURBOILLET, directeur régional Île-de-France Recyclage et valorisation des déchets, Veolia

4.3.1 L'éco-conception dans les filières sectorielles industrielles

Notre terre est finie. On ne pourra plus continuer à utiliser l'ensemble de ses ressources pour le futur de nos enfants. Demain, le déchet doit être une ressource.

Je serais plus modéré sur le thème de « l'or dans nos poubelles ». Je travaille dedans depuis 30 ans et je n'en ai toujours pas trouvé.

Néanmoins, c'est une vraie ressource en termes de création de matière première secondaire et d'énergie.

Les mentalités ont évolué sur ce point. En 30 ans, on est passé d'une économie linéaire (collecte+ traitement) à une économie circulaire, même si nous n'en sommes qu'au début.

Nous devons réussir à trouver des modèles économiques.

4.3.2 Le modèle français est pérenne et sain

En tant que président du Syndicat national des activités du déchet (SNAD), je vois toute la profession. Par comparaison aux pays européens et au reste du monde, on est très bien placé en France.

Nous n'avons pas à rougir de nos taux de recyclage comparés aux autres pays, notamment en Allemagne. On peut faire mieux, et l'on doit encore faire mieux. Mais notre modèle est assez pérenne et sain.

Nous avons créé des éco-organismes il y a 25 ans, issus de la responsabilité élargie du producteur. Les mises sur le marché par les producteurs de déchets font l'objet d'une taxe, une contribution, pour aider la société à mieux valoriser.

4.3.3 Les circuits courts

N'en déplaise au président Jégo, je pense que l'on aura du mal à installer des poules dans certains arrondissements parisiens qui sont les plus denses au monde.

« Penser global et agir local », cela doit s'appliquer à notre problématique du déchet. Des réglementations conçues pour Paris ne peuvent pas s'appliquer partout. Dans ma chère Normandie par exemple, on ne peut pas réfléchir de cette façon.

Il faut avoir des principes généraux et pouvoir les décliner sur les territoires. Les collectivités sont les mieux placées pour le faire.

_ Geneviève FERONE : La prise de conscience est-elle plus forte chez nos concitoyens ? D'un côté, on ne veut plus voir nos déchets, mais on nous dit qu'il y a de l'or dans nos poubelles. Sommes-nous dans cette injonction paradoxale : les faire disparaître tout en les rendant accessibles et faciles à retraiter ?

4.4 Le Baromètre BVA de l'engagement durable des citoyens

Régis OLAGNE, directeur de clientèle, BVA, expert Développement Durable et fondateur du Baromètre BVA de l'engagement durable des citoyens.

Depuis 15 ans, le Baromètre BVA questionne les citoyens pour comprendre, d'après des enquêtes déclaratives, à la fois ce qu'ils savent, ce qu'ils ont envie de faire et ce qu'ils font.

4.4.1 La sensibilité environnementale a tendance à progresser

Sur les sujets liés à l'économie circulaire, l'énergie, les déplacements... tout le travail d'éducation, de sensibilisation et d'information qui est mené depuis 15 à 20 ans par l'ADEME et toutes les institutions finit par rentrer dans l'esprit des citoyens.

Il y a eu des à-coups avec l'après-Copenhague, mais suite aux accords de Paris, on vit actuellement une période de reprise.

On sent une bonne volonté, une certaine bienveillance des individus par rapport aux sujets environnementaux et au développement durable.

Elle se traduit plus fortement lorsque la santé est en jeu, ou le portefeuille. « Comment limiter ses consommations d'eau ou d'énergie par exemple ? » À la fois on fait des économies et l'on participe à un geste bon pour la planète.

4.4.2 Le geste de tri est plutôt rentré dans les pratiques

Le tri est assez systématique, même s'il reste des lieux où les gens ont du mal à s'y mettre, et où les conditions de réalisation sont plus compliquées : habitat collectif, sites moins sensibles aux problématiques de réduction des déchets, les jeunes...

4.4.3 Les gens n'ont pas conscience de l'économie circulaire en développement

Il faut pouvoir transmettre les informations de façon très pédagogique. Les gens ont besoin de comprendre avant de faire les choses, et de savoir ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas. Il n'y a rien de pire que de s'engager dans un combat perdu.

_ Geneviève FERONE : Certaines légendes urbaines sont extrêmement tenaces en matière de collecte et de traitement des déchets. « Je veux bien trier, mais à la fin ils mélangent tout. J'ai suivi moi-même le camion... » On entend des choses assez folkloriques sur ces sujets, mais parfois, elles ne sont pas totalement dénuées de fondement, ce qui nous interroge sur notre propre cohérence.

Découvrons maintenant un éco-organisme : Citeo La France a innové dans ce secteur. Qu'observez-vous dans cette perspective qui est d'impliquer dans la chaîne de valeur le producteur dans la collecte de déchets ?

4.5 Eco-organismes

Jean HORNAIN, directeur général, Citeo

4.5.1 Eco-Emballages et Ecofolio se marient

Citeo est une nouvelle entreprise qui est le fruit du mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio impliqués dans l'éco-conception et le recyclage des emballages et des papiers.

Eco-Emballages a été créée il y a 25 ans et Ecofolio il y a dix ans par des entrepreneurs pour assumer une responsabilité. Celle de la fin de vie de cette bouteille par exemple, pour vous aider à la trier et recycler de la matière.

Citéo est une entreprise à but non lucratif qui rassemble 50 000 entreprises.

Sa vocation est de fédérer les énergies des citoyens, des entreprises, de nos partenaires collectivités locales, des opérateurs de tri et de recyclage, des associations, pour ancrer la consommation responsable, l'éco-conception et le recyclage dans les habitudes des entreprises et des Français.

Il faut que cela devienne un réflexe et non plus une contrainte. Au lieu de déchets, nous parlons de ressources.

4.5.2 70% d'emballages ménagers recyclés et 55% des papiers graphiques

À travers nos actions d'éco-conception, de sensibilisation auprès du grand public, et de mise en œuvre des poubelles et des centres de tri avec les collectivités locales et les opérateurs, nous avons obtenu des résultats en 25 ans :

- aujourd'hui nous recyclons près de 70% des emballages ménagers en France et 55% des papiers,
- soit 3,4 millions de tonnes, sur un total de 5 millions de tonnes mises sur le marché,
- cela permet d'économiser plus de 2 millions de tonnes de CO2 émises dans l'atmosphère, l'équivalent d'1 année de consommation électrique de la Ville de Paris.

4.5.3 Des taux de recyclage inégaux

Les taux de recyclage diffèrent selon le type de matériau (données Eco-Emballages 2016²) :

- verre : 86%
- cartons papier d'emballages : 65%

Ces modèles techniques et économiques fonctionnent relativement bien.

- métaux :
 - acier : 120%
 - aluminium : 43%

Ces matériaux sont très bien recyclés mais ils posent parfois des problèmes de collecte.

- plastique :
 - briques : 51%
 - bouteilles et flacons : 56%

Le plastique est le plus jeune et très innovant, ses propriétés sont extraordinaires et évoluent de plus en plus. De la poubelle jaune au centre de tri, il est transformé en paillettes, puis en granules, pour produire du PET pour les bouteilles ou du textile, des revêtements toitures, etc.

- autres emballages en plastique : 3%

Certains emballages n'ont pas encore de débouchés.

4.5.4 L'extension des consignes de tri

Le déficit d'informations est un premier frein au tri.

Sur 80% des gens qui déclarent trier, 1 sur 2 le fait systématiquement, tous les jours et quelle que soit sa situation.

Nous développons un programme d'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique. D'ici 2022, le geste de tri sera simplifié. Le citoyen ne se demandera plus s'il peut jeter une barquette dans la poubelle jaune.

² Chiffres clés Eco-Emballages 2016. <http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/chiffrescles2016-ecoemballages.png>

4.5.5 Des procédés de recyclage nouveaux

Cette action doit s'accompagner de solutions de recyclage ou de valorisation énergétique pour tous les matériaux en plastique.

Nos technologies évoluent, en passant du recyclage mécanique (matière produite à partir de paillettes chauffées) à des procédés nouveaux :

- **Le recyclage chimique**, c'est le cas pour le yaourt en polystyrène (PS) par exemple. Total a mené une expérimentation à échelle industrielle de recyclage chimique du PS pour réintégrer du PS recyclé dans sa chaîne de fabrication de PS.
- **Le recyclage biochimique (enzymes)**. Cette opportunité en est au stade du laboratoire. L'objectif est d'obtenir un emballage totalement compostable.

Pour cette nouvelle économie, il faut créer des débouchés.

4.5.6 Trois préconisations pour la feuille de route de l'économie circulaire

1. La matière recyclée doit être compétitive. L'achat de PET ou de PS recyclé doit être intéressant par rapport à des matériaux vierges, compte tenu du prix du pétrole. Des mécanismes de certificats appuyés sur les marchés carbone sont sur la table. Il faut les modéliser plus précisément.

2. Le parc de centres de tri doit être modernisé en France. Actuellement, nous avons 1 centre pour 300 000 habitants (200 centres). Il faut aller vers 1 centre plus moderne pour 500 000 habitants. Aujourd'hui, les trieurs optiques sont capables de distinguer du PEHD, du PS, du PET...

3. La poubelle doit occuper l'espace urbain. On trie 2 fois moins à la ville qu'à la campagne. Ce n'est pas normal que le taux de recyclage d'une bouteille ne soit que de 56% en France. Bien que cette filière fonctionne aux plans économique et environnemental, nos recycleurs sont obligés d'acheter des balles de PET en Belgique et en Allemagne. Les jeunes urbains 20-40 ans sont les moins bons trieurs. Ils veulent tous sauver la planète, mais pas un ne veut descendre la poubelle ! Il faut rendre visible les poubelles dans les territoires urbains. Le geste de tri doit devenir une habitude quotidienne. Certaines villes font des mini-déchetteries urbaines, des exemples à reproduire en France.

_ Geneviève FERONE : Je vous invite tous à visiter les décharges, centres de tri et de valorisation de déchets. Très pédagogique, cette action citoyenne, en particulier pour les jeunes et les écoliers, est une façon d'être en prise avec les intestins de la société, pour prendre conscience de notre incurie, de notre incohérence, de notre cécité ou de notre déni.

Quelles sont les avancées de l'éco-conception et des programmes avec les industriels ? Le coût des matières premières vierges par rapport aux matières premières secondaires est-il un frein ?

4.6 Éco-conception

4.6.1 Faire évoluer la conscience collective

_ Didier PERRIN : Effectivement, le plastique est un problème pour l'instant. Le matériau le mieux trié reste la bouteille en plastique PET.

En matière d'éco-conception, les freins perdurent. Dans la région de Grenoble, nous avons développé un programme de recherche visant à intégrer 20% de matériaux recyclés dans les chaussures de ski. Le flop a été général.

Le geste de tri doit devenir un réflexe. Avec les pouvoirs publics, nous devons élever la matière première secondaire au rang de matière première issue d'une économie circulaire. Ceci doit passer par une identification précise, qui va au-delà de la poubelle jaune. Les gens doivent avoir conscience qu'il y a un système de tri qui nous permet de trier 57% de PET.

Les autres matières sont plus compliquées. On garde nos vieux téléphones à clapet dans nos tiroirs au cas où le smartphone tomberait en panne. Et je suis toujours ébahi devant les éco-participations à 1 euro sur des smartphone qui coûtent entre 500 et 700 €...

4.6.2 Le tri optique pour séparer les matières

_ Didier PERRIN : La partie scientifique est liée à l'industrie qui est liée à l'économie. Avant tout, Il faut

pouvoir trier les matières plastiques. Si je mélange le bouchon avec la bouteille en plastique, le matériau est recyclé, mais mécaniquement, ça ne vaut rien. Le bouchon n'est pas compatible avec la bouteille, et si la bouteille est colorée, ce sera un problème supplémentaire.

Ceci doit passer par une identification précise via un système pérennisé.

Et nous avons la chance en France d'avoir les acteurs, qu'ils soient transformateurs, collecteurs, fabricants de machines industrielles de tri.

Le tri infrarouge est une technologie qui devient intéressante, complémentaire au tri flottaison. Pellenc ST développe ce type de machines de tri en ligne à 3 tonnes/h. En un temps de réaction de 10 microsecondes, elles sont capables d'analyser et d'éjecter le bouchon plastique de la bouteille.

Actuellement, on pense à numériser les centres de tri de manière à créer de l'économie circulaire.

_ **Geneviève FERONE** : Ces centres de tri extrêmement performants sont très chers. Ne devrait-on pas plutôt commencer par limiter le gaspillage en réduisant tout simplement les déchets ?

4.6.3 Co-construction : une puce RFID dans chaque emballage

_ **Didier COURBOILLET** : Ce n'est pas un problème technique. La technique existe et elle est fabuleuse. C'est une question de culture. Les jeunes n'arrivent pas à trier. La solution doit venir d'eux, avec le digital.

Nous devons aller vers la co-conception, la co-construction et le co-working. Actuellement nous avons les éco-organismes. Demain, ce système doit pouvoir évoluer pour co-construire. Dans une bouteille plastique, il y a au moins 3 matières, auxquelles s'ajoutent le cellulose et la colle. C'est très complexe. Tous les acteurs doivent travailler ensemble pour aborder les solutions. Représentants des territoires, élus, techniciens, doivent communiquer directement avec le citoyen. Avec une puce RFID dans chaque emballage, le smartphone pourrait donner une information directe au citoyen : où il peut apporter son déchet ? Comment est-il traité et valorisé ? Etc.

_ **Geneviève FERONE** : Le smartphone est la télécommande de notre vie. Il suffirait de scanner n'importe quel produit pour savoir dans quelle poubelle il va.

_ **Jean HORNAIN** : Je rappelle qu'à l'époque, les bouteilles étaient en PVC. Les démarches d'éco-conception n'existent pas ex nihilo. Elles impliquent des filières de recyclage, technologiques, économiques, qui se bâtissent au fur et à mesure.

4.7 L'économie comportementale

_ **Geneviève FERONE** : Chez BVA, voyez-vous des signes positifs dans les nouveaux comportements des jeunes ?

_ **Régis OLAGNE** : Les jeunes sont de plus en plus sensibles à ce sujet, mais ils restent moins actifs que les personnes plus âgées, notamment sur le gaspillage alimentaire. Le parcours de vie est déterminant.

Les jeunes privilégient les systèmes d'usage aux systèmes de possession : l'économie collaborative, l'éco-mobilité...

Il faut avant tout remettre du sens au déchet. Valoriser ce qu'il permet de faire : la seconde vie des produits, les emplois locaux, les circuits courts... Les collectivités locales, les acteurs locaux, les entreprises doivent **recréer un lien avec le citoyen**. Parfois les élus hésitent à prendre des mesures par crainte d'être mal accueillis par les citoyens. Mais dès lors que l'on a démontré un retour sur investissement et que c'est efficace, les gens sont plutôt partants. Il faut mettre **le citoyen au cœur du dispositif de collecte** et dans son parcours de vie.

Chez BVA, nous travaillons beaucoup sur l'économie du comportement. Quand on trie, c'est mécanique. Sans un système de collecte facilement visible et bien intégré dans le parcours de vie, on aura du mal à améliorer le tri. Grâce à l'approche Nudge, on a des résultats sur la collecte et le gaspillage alimentaire. Il faut parler à l'intuition. Repenser et co-concevoir en partant du citoyen, et non pas en lui demandant de se coller à des contraintes industrielles.

_ **Geneviève FERONE** : Tant qu'on dé-responsabilisera le citoyen et qu'on se contentera de créer des technologies ultra-sophistiquées, on n'agira pas sur le gaspillage à la source. Les dispositifs fiscaux existants convergent-ils tous vers cet objectif ?

4.8 Les pistes de financement

4.8.1 Une taxe pour concevoir des produits recyclables

_ **Didier COURBOILLET** : Les producteurs sont dans la boucle de la co-conception. Aujourd'hui, on taxe « un droit à polluer ». Pourquoi ne pas créer une taxe qui permette de concevoir un produit recyclable avec les techniques actuelles, avec l'ensemble des contributeurs, pour la remettre dans une économie circulaire, sur des circuits courts, pour favoriser l'emploi et la préservation de la planète ?

4.8.2 L'argent des entreprises

_ **Jean HORNAIN** : L'argent du par les entreprises va dans 3 grandes directions :

- L'éco-conception. Nous avons mené 150 programmes avec les entreprises, soit pour alléger les emballages, soit pour les fabriquer dans des matériaux plus recyclables. Cette bouteille a perdu 40% de son poids ces 15 dernières années. Le processus d'allègement a été considérable.
- La sensibilisation des consommateurs.
- Les collectivités locales pour mettre en place les poubelles, les centres de tri, et l'aide aux débouchés des matériaux.

4.8.3 La taxe générale sur les activités polluantes

_ **Jean HORNAIN** : La TGAP concerne essentiellement l'enfouissement. 30% des ordures ménagères sont enfouies en France. Il serait question d'augmenter la taxe liée à l'enfouissement. Il serait intéressant de flécher le produit de cette taxe sur l'investissement industriel, la R&D, etc.

_ **Didier PERRIN** : la TGAP est une bonne chose. Mais l'augmenter pour inciter, contraindre, punir, cela a ses limites. Je travaille en lien avec des industriels sur des programmes nationaux de type FUI (Fonds unique interministériel), des programmes environnementaux de type ADEME, et avec des éco-organismes. Nous avons par exemple un programme sur le recyclage des mousses de matelas, avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Université de Montpellier, Suez. En 2016, j'ai monté un groupe de travail, avec une vingtaine de partenaires académiques et industriels portés par des pôles de compétitivité, sur la biodégradation enzymatique sur les déchets historiques, c'est-à-dire des composites, des matériaux emballages multicouches, des mousses... Nous développons toutes ces nouvelles technologies.

4.8.4 La redevance incitative

_ **Jean HORNAIN** : Il existe un dispositif qui fonctionne bien auprès des gens. Il a été installé à l'est et à l'ouest de la France. Il consiste à payer proportionnellement au nombre de fois où vous sortez votre poubelle d'ordures ménagères. Moins je sors ma poubelle, moins je paie. J'ai intérêt à trier, car la poubelle jaune est gratuite.

Les résultats sont probants :

- + 30% sur le geste de tri
- 50% sur la poubelle d'ordures ménagères.
- les coûts de gestion d'ordures ménagères baissent.

Cette solution de redevance incitative n'est pas forcément applicable, notamment en milieu très dense et l'habitat collectif...

_ **Régis OLAGNE** : Il faut lier les actes aux coûts. Les gens se rendent bien compte qu'en limitant le gaspillage alimentaire, ils agissent sur leur portefeuille. Sur les déchets, on consomme et on paie après. Si l'on payait avant, on saurait ce que ça coûte. Il faudrait envoyer des signaux aux gens pour qu'ils puissent faire le lien immédiat entre leurs actes et les impacts.

_ **Didier COURBOILLET** : Le budget d'un ménage est d'environ 5 euros par semaine (soit 300 euros par an) pour collecter, traiter et valoriser ses déchets. Par comparaison, l'enveloppe moyenne d'internet est 10 fois supérieure. Dans l'industrie, tous les déchets représentent à peu près la même valeur. Ces enveloppes financières circulent autour de 10 milliards d'euros en France. Sont-ils bien alloués ? Des progrès colossaux restent à faire pour réduire et optimiser cette ressource, de façon à utiliser encore mieux nos déchets demain. En Afrique, les sujets sanitaires et de progrès social touchent à l'eau et aux déchets. Dans une dizaine d'années, ils dépasseront l'Inde et la Chine.

4.9 De quoi seront faits nos déchets dans la noosphère ?

_ **Geneviève FERONE** : Les géologues vont se pencher sur l'échelle des temps (échelle chronostratigraphique), le clou d'or marquant le passage à une nouvelle ère. Pour cela, on regarde ce qui a changé dans la composition des entrailles de la terre. Nos déchets nous permettent de définir que l'on a basculé dans une nouvelle ère. Les géologues vont peut-être mettre le clou de l'anthropocène dans les années 1950 à cause de la production de plastique en quantité phénoménale et *tout à fait* inédite, qui correspond à notre entrée dans l'ère du pétrole de masse et de ses dérivés.

La question est de savoir de quoi nos déchets seront-ils faits quand on entrera dans la nouvelle ère de la noosphère.

_ **Jacques MARCEAU** : Avec Olivier Babeau, j'ai eu le plaisir de piloter les travaux de la Fondation Concorde sur le traitement des déchets : une opportunité pour l'économie française ? Faire enfin des déchets une ressource.

Une fois de plus, la Fondation Concorde a interpellé les responsables politiques en leur suggérant de mettre en place le bon cadre réglementaire et les bonnes incitations, et d'abandonner l'actuelle posture schizophrène qui consiste, au nom de la disparition prochaine et proclamée des déchets, à s'interdire de faire progresser leur valorisation.

Le développement d'une véritable industrie de la valorisation des déchets en France représenterait à la fois une opportunité de croissance, avec des investissements estimés à 6 milliards d'euros, et la création de 40 000 emplois, notamment des emplois de proximité dans nos territoires.

Avec le réservoir de croissance que constituent l'Afrique ou l'Inde, c'est une immense possibilité pour nos champions nationaux d'exporter notre savoir-faire et notre technologie.

5. Le traitement des déchets, une opportunité pour l'économie française ?

Restitution des travaux de la Fondation Concorde³

Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux

Un palindrome circulait au Moyen-Age, repris par Guy Debord : « *In girum imus nocte et consumimur igni* » : nous tournons en rond dans la nuit et le feu nous consume. Cela me fait penser au recyclage des déchets.

Les Aborigènes d'Australie ne connaissent pas la notion de déchets. Quand le gouvernement australien leur a construit des maisons, ils ne leur ont pas trouvé de meilleur usage que d'y déposer leurs déchets. Assez rapidement, cela ressemblait au syndrome de Diogène.

Ce sont eux qui font fausse route, ou est-ce que c'est nous ? Nous sommes toujours le barbare de quelqu'un. Lévi-Strauss disait que le vrai barbare était celui qui croyait à la barbarie. Probablement que les Aborigènes nous ouvraient une voie.

La société théocratique était orientée vers le salut de notre âme. À partir du 19^e siècle, toute la société s'est organisée autour d'une seule obsession : rendre les ressources productives.

À l'aune de cette obsession, nos pratiques en termes de traitement de déchets sont absurdes. Nous n'utilisons pas ces ressources extraordinaires. C'est une absurdité économique autant qu'une absurdité écologique. *Oikos* au sens grec décrit les lois de la maison, la logique, le discours sur la maison. Écologie et économie vont ensemble, elles souffrent aujourd'hui de ne pas être assez alliées.

5.1 Le signal prix est cassé

Le rapport de la Fondation Concorde fait un constat assez sévère, emblématique des problèmes de l'action publique en général. Une séparation entre l'action privée et ses conséquences et le signal prix.

L'économie est une science de l'échange qui est permis par le signal que donne le prix sur les rapports entre l'offre et la demande. À partir du moment où ce signal est coupé, où l'on ne sait plus ce que ça coûte, à vous et à la collectivité, alors vous créez des externalités qui échappent au marché, et le marché peut devenir fou, absurde et contre-productif.

Ce découpage a été fait pour un consommateur qui ignore combien il paie et qui n'est pas réellement incité aujourd'hui. Outre des incitations moralisantes, voire comminatoires, le consommateur n'est pas incité à réduire ses déchets. Les producteurs qui mettent les produits sur le marché ne sont pas incités à produire de façon plus intelligente.

³ Les préconisations, février 2017 : <http://fondationconcorde.com/?p=3450>

5.2 La responsabilité du consommateur

- **Un consommateur coupable :** Personnellement, j'essaie d'apprendre à trier à mes enfants de 4 ans. Je sais que l'on se plante tout le temps. Je compte sur un tri électro-mécanique un peu intelligent. Je ne suis pas certain de pouvoir compter dessus. Les tris deviennent de plus en plus complexes. Beaucoup de gens ne comprennent rien. Le consommateur est culpabilisé de façon absurde autour de ces idées de tri.
- **Un consommateur responsable :** On ne peut pas faire reposer le progrès du traitement des déchets et du tri sur le consommateur. Dire aux gens que la seule solution est de mieux trier, c'est un peu comme si on nous avait dit dans les années 1980, que si l'informatique ne se développe pas, c'est parce que les gens ne sont pas assez fort en informatique. Des systèmes d'exploitation sont arrivés, Windows, Mac OS, avec des interfaces extrêmement conviviales, qui ont permis à tout le monde de se servir de l'informatique.

5.3 L'idéologie du « zéro déchet »

En France, on a souvent laissé dominer une sorte d'idéologie romantique des déchets autour du zéro déchet. Assez rapidement, le zéro déchet revient à zéro humain. Pour certains, l'idéal de civilisation serait de limiter nos traces, d'habiter dans des huttes de terre glaise. On aura du mal à convaincre tout le monde, surtout la jeune génération Y.

On doit lui substituer une compréhension plus intelligente : **il n'y a pas de déchets. Il n'y a que des biens qui ont vocation à être réutilisés.**

5.4 Les préconisations de la Fondation Concorde

Si le marché est imparfait, c'est en grande partie à cause des externalités. Le rôle de l'Etat est de ré-internaliser ces externalités. C'était le but du marché carbone, qui marche très mal. Il existe d'autres moyens.

Parmi nos préconisations :

- **Les gens doivent payer le prix de leur consommation.** Demain, si l'on touche au portefeuille des gens, le signal prix sera là. C'est une question d'incitation. Si vous cassez le signal prix, vous cassez l'incitation. Votre marché ne fonctionne pas. L'Etat veut être beaucoup plus fort que le marché en voulant déterminer les incitations. Cela ne marche jamais.

Concrètement :

- Il faut **rendre les éco-organismes plus opérationnels** en passant d'une logique d'obligation de moyens à celle d'obligation de performance pour la collecte et le traitement des déchets.

Donnons-nous les moyens de :

- **Repenser à étendre les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).**
- **Développer l'éco-conception.**
- **Créer une redevance incitative**, pour que les gens soient incités réellement à trier, en liant pourquoi pas la charge à la quantité de déchets. Si j'ai bien compris, la limite aujourd'hui vient des collectivités territoriales qui ont du mal à imaginer qu'elles vont devoir l'imposer, notamment aux restaurateurs.
- **Développer le droit à l'expérimentation** (puce RFID, automatisation du tri de plus en plus en plus efficace...). Ce droit doit être différent selon les territoires. On souffre en France de la centralisation jacobine. Les solutions, les cadres réglementaires, doivent s'adapter aux spécificités territoriales.
- **Assouplir des règles de fongibilité entre les déchets doit permettre une meilleure valorisation des déchets.** Nous tournons en rond dans la nuit et le feu nous consume. Ces déchets aujourd'hui nous permettent de produire beaucoup d'énergie, ils peuvent remplacer des énergies non renouvelables. Aujourd'hui, la fongibilité des déchets est impossible pour des raisons réglementaires. Elle pourrait permettre d'augmenter l'efficacité de notre valorisation.

5.5 Économie et RSE sont liés

Nos ayatollahs de l'écologie font l'erreur de croire qu'il y a une différence fondamentale entre RSE et profit, entre RSE et système économique. C'est probablement ce qui explique qu'on n'arrive pas à développer le déchet. Il n'y a pas de système économique là où il n'y a pas de responsabilité écologique.

La gestion des déchets n'est pas une simple question de propreté ou de confort moral. C'est un problème matériel qui nous empêche de continuer à vivre comme aujourd'hui. Demain, si nous continuons à utiliser autant de sable,

il n'y aura plus de sable. Nous arrivons au bout d'un certain nombre de matériaux. L'économie, science de la rareté, doit comprendre que cette rareté doit être traitée à travers cette nouvelle façon de traiter les déchets.

. « *Il faut que tout change pour que rien ne change* » (G.T. Di Lampedusa, *Le Guépard*).

Pour continuer à bénéficier des services, de la prospérité dont nous jouissons, on met actuellement une partie du problème sous le tapis, on le repousse en partie sous forme de dette. On ne sera pérenne que si nous savons lui donner un modèle, en particulier une vraie économie du recyclage. Cela va demander énormément de courage aux hommes politiques. C'est sans doute la ressource qui leur manque le plus, et qu'il faudrait le plus recycler.

_ **Jacques MARCEAU** : La responsabilité pèse beaucoup sur les citoyens et la collectivité, financée par l'impôt.

6. Table ronde 2 – Gestion des déchets : quelles responsabilités pour quels acteurs ?

6.1 Introduction et modération : transformer la responsabilité

Gilles BERHAULT, délégué général de la Fondation des transitions (ACIDD), conseiller spécial du Forum méditerranéen pour le climat, ancien président du Comité 21

Même si nous avons plein de satisfactions, notamment sur les bouteilles en verre, on sait bien que c'est insuffisant.

Quel jeu d'acteurs, pour quel modèle économique, et comment faire pour qu'il s'accélère ?

Historiquement, c'est le consommateur qui prenait en charge ses propres déchets. Il y a eu une bascule en déléguant cette responsabilité à la collectivité territoriale. Maintenant, comment va-t-on transformer cette responsabilité ?

Loin de nous l'idée de redéfinir l'économie circulaire. Parlons humain, organisation, modèle économique. Comment se structure la filière ? Où sont les freins, les accélérateurs ?

La parole est au SYCTOM, qui incarne la responsabilité directe de la collectivité. Une grande responsabilité, surtout dans une ville comme Paris. Les volumes sont très importants, les difficultés existent, notamment au niveau de la collecte, et l'on voit apparaître une certaine fatigue chez les gens. Et ce, en dépit du militantisme, de l'engagement, de l'évolution des comportements et des cours Développement durable en classe de 5ème, qui sont sources de dynamisme.

6.2 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Martial LORENZO, directeur général des services, SYCTOM

Le Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères regroupe 84 communes, 12 territoires, au service de 6 millions d'habitants, soit 10% de la France.

La puissance publique a décidé de gérer en direct ce service public. Des marchés d'exploitation sont passés, mais il n'y a pas de délégation de service public. Les élus qui pilotent le SYCTOM ont choisi de maîtriser totalement le système⁴.

⁴ Le SYCTOM a un statut d'établissement public administratif qui relève du code général des collectivités territoriales.

6.2.1 La structuration de la filière

L'infrastructure du SYCTOM, c'est :

- **un réseau de 31 déchèteries,**
- 10 unités de traitement ;
 - **3 unités de valorisation énergétique** : Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen, Ivry,
 - **6 à 7 centres de tri** : Nanterre, Sevrans, Blanc-Mesnil, Chelles, Paris 15, Paris 17...,
 - **1 centre de transfert** : Romainville.

Nous fabriquons la vapeur et **la chaleur pour 350 000 équivalents logements**. La qualité et la durabilité de ces installations sont reconnues.

6.2.2 7 500 tonnes de déchets chaque jour

Nous traitons l'ensemble des matières que vous nous apportez, et ensuite nous les revendons sur le marché.

Chaque jour, 7 500 tonnes de déchets arrivent dans nos installations, soit 2,3 millions de tonnes par an.

Sur le territoire de la métropole, on trie 2 fois moins bien que dans la moyenne nationale.

Il ne faut pas croire que le Francilien ou le Métropolitain serait plus mauvais qu'ailleurs. On l'a vu, en zone urbaine, les jeunes sont moins bons trieurs, et si l'on y ajoute l'urbanisation dans cette zone très dense, on arrive à ce résultat catastrophique.

6.2.3 20 000 habitants/km²

Paris à la densité de population la plus importante au monde.

On n'a pas à rougir des autres métropoles :

- à San Francisco, la densité de la population est de 1 500 habitants/km²,
- à Paris, la densité est de 20 000 habitants/km²,
- dans les 18^e et 19^e arrondissements, elle dépasse 60 000 habitants/km².

Ce n'est pas sans conséquences, en zone urbaine dense, encore **300 000 personnes n'ont pas accès à la poubelle jaune**.

Le prix au m² est tellement élevé que lorsqu'on a récupéré le petit réduit sous l'escalier, il n'y a pas plus de place pour la poubelle.

La couleur de la poubelle est un vrai problème. Depuis 20 ans, ni l'ADEME, ni Eco-Emballages, ni l'Etat, n'ont imposé quoi que ce soit sur le sujet. Tout à coup, on se réveille, et il faut que tout le monde adopte la même couleur. C'est un peu tard. On l'a chiffré. Mais est-ce au contribuable de payer ?

Sur les poules : J'ai entendu Yves Jégo. Au SYCTOM, nous avons fait un petit calcul sur l'une de nos installations en rénovation : Romainville. On avait imaginé pouvoir la gérer avec des poules. D'après nos calculs, pour 70 000 tonnes de déchets alimentaires, il faudrait 700 000 poules ! Le problème se complique avec les filières duvet, œuf et fiente...

Soyons sérieux : face à des problèmes de l'ampleur de notre métropole, nous devons apporter une réponse industrielle.

_ Gilles BERHAULT : Comment une grande entreprise comme Suez collabore avec une collectivité locale sur les déchets ? Quelles sont vos perspectives ?

6.3 Suez : quelles solutions pour les territoires ?

Philippe MAILLARD, directeur général, Suez Recyclage et Valorisation France

Le nombre important d'acteurs en amont et aval rend ce sujet particulièrement complexe, d'autant plus que le marché est en pleine mutation. Les attentes évoluent, les collectivités se transforment, les technologies progressent. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui le sera demain. Les entreprises doivent intégrer cette complexité et s'adapter à ces mutations.

6.3.1 S'adapter aux territoires

La mission de Suez est d'apporter des solutions à ses clients, collectivités locales et entreprises.

Pour cela, il faut comprendre les attentes des citoyens, des communes, agglomérations et métropoles. Les problématiques changent selon les territoires. Une solution pour une métropole sera différente de celle pour un syndicat de communes.

Nous proposons notre expertise et une de nos convictions est que nous devons continuer à innover avec et pour nos clients.

6.3.2 Innovation technologique : le pas de temps

Les modalités et consignes de tri du plastique auront très probablement évolué dans 5 ans. Malheureusement, les centres de tri ne sont pas flexibles. Lorsque vous modifiez une consigne de tri, les travaux permettant d'adapter les chaînes de tri sont significatifs. Il ne suffit pas de rajouter une simple machine pour résoudre le problème. C'est bien une vision globale de la filière qu'il faut avoir.

Vous comprenez également que quand on a investi 10 à 50 millions € dans un centre de tri, on ne peut pas le changer 5 ans plus tard pour passer de 3 à 4 flux.

L'échelle de temps se mesure à l'aune de l'ampleur de l'investissement, c'est-à-dire plusieurs millions d'euros, qu'ils soient portés par la collectivité ou l'entreprise privée.

Ce pas de temps est de 5 à 10 ans.

Des adaptations aux consignes nouvelles sont bien évidemment possibles et seront probablement souhaitables, à condition – importante – qu'elles soient soutenues, comprises et partagées par les différents acteurs.

6.3.3 L'innovation dans les pratiques

L'innovation est clé. Un des enjeux reste d'accroître le taux de collect des plastiques. À ce titre nous avons développé des modes de collecte innovants

Exemple : **les kiosques Réco**. Pour augmenter la collecte, Suez a développé les kiosques de collecte Réco pour récompenser (à travers des bons d'achats) le citoyen qui vient aider à la collecte complémentaire des bouteilles en plastique. Nous avons une centaine de kiosques installés : cela fonctionne, mais on ne peut pas dire que Citéo nous apporte un soutien enthousiaste.

_ Gilles BERHAULT : Tiru fabrique des usines et fournit du carburant. Peut-on parler de rupture technologique ?

6.4 Tiru : retour d'expérience en région

Pierre de MONTLIVAUT, directeur général, Tiru

6.4.1 36 unités de valorisation thermique, biologique et matière

Tiru, filiale de Dalkia au sein du Groupe EDF, est une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets, valorisation énergétique et valorisation matière :

- production d'électricité et de vapeur destinée au chauffage urbain ou à des usages industriels,
- production de biogaz à partir de déchets,
- production de compost, avec un retour à la terre de la fraction organique des déchets.

Toute cette panoplie de valorisation des déchets ne peut se faire qu'à partir d'étapes de tri préalable.

Nos 1 200 salariés sont présents en France, au Royaume-Uni, au Canada.

6.4.2 L'innovation, créatrice d'emplois

La valorisation des déchets ne s'improvise pas. Elle est de nature industrielle. Notre expertise s'est construite sur des décennies, en travaillant notamment pour le SYCTOM.

Historiquement, Tiru a démarré sur les unités de valorisation énergétique d'Ile-de-France.

Nous avons développé cette expertise en intégrant progressivement l'exploitation des usines, la conception et la construction.

Tous les jours, nos ingénieurs ont des idées d'amélioration. Cette boucle rétroactive entre le quotidien et la conception des usines permet de franchir de nouveaux caps :

- sur le fonctionnement des usines,
- sur la valorisation de toutes les énergies.

Depuis longtemps, le SYCTOM a eu la volonté de chauffer Paris avec ses unités de valorisation énergétique.

Tiru a cherché à répliquer le modèle sur le territoire français.

On ne peut pas développer des réseaux de chauffage urbain partout, en particulier si l'unité de valorisation énergétique est éloignée de la zone urbaine.

Dans les Landes par exemple, une région forestière et agricole forte, nous avons rencontré des maraîchers qui étaient bloqués par le coût de l'énergie pour développer leur projet de serre de tomates qu'il faut chauffer hiver et été. Derrière l'unité de valorisation énergétique du Pays de Born (Biscarosse), nous avons aujourd'hui 10 hectares de serres de tomates, avec à la clé 100 emplois directs.

_ Gilles BERHAULT : Au-delà des grands débats sur l'incinération, des légendes urbaines sur le tri, quelle est la vision d'UFC-Que Choisir sur les actions à mettre en œuvre ?

6.5 Usages : un besoin de concertation avec le consommateur

Gérard QUÉNOT, administrateur national, UFC-Que Choisir

6.5.1 La signalétique Triman

Notre seul intérêt est la défense du consommateur. Nous sommes fatigués de ces incantations. Certaines choses n'avancent pas du tout. Nous aspirons à un choc de clarification sur les consignes. Concernant la couleur des poubelles, on peut très bien floquer la signalétique de tri Triman sur le couvercle d'une poubelle, plutôt que de « chiffrer » le changement des poubelles. Le logo officiel existe, mais il n'est que partiellement utilisé.

Certains logos perturbent la compréhension. Je regrette que le représentant de Citéo soit parti. Ils veulent tous nous rencontrer, mais je constate que le propos ne les intéresse que moyennement. On ne peut que le déplorer.

6.5.2 Pour une information claire et vérifiable

L'Etat se doit d'être un peu plus ferme dans la définition des objectifs, et surtout, l'atteinte des objectifs. On ne connaît que des objectifs non atteints !

Le consommateur a été légèrement centrifugé sur le côté. Il n'est pas du tout consulté dans les prises de décision. Auparavant, le consommateur était en connexion avec la commune. Ensuite, il l'a été avec l'intercommunalité, puis au niveau départemental.

Un certain nombre de briques travaillent, mais chacune dans leur domaine. Le consommateur se lasse d'attendre des résultats. Il aimerait bien que l'inflation tarifaire galopante cesse.

J'ai entendu cette bonne idée de mettre des puces RFID sur les emballages. Je crois qu'il faudrait surtout mettre une information claire et vérifiable.

Nous sommes en attente d'une concertation. La main est tendue, mais à force d'attendre, on attrape des crampes.

Nous sommes les principaux sponsors de ce système, cela se vérifie tous les jours, au moins une fois par an. Nous demandons un minimum de reconnaissance.

Les obligations de résultats existent dans l'industrie. Nous demandons un Etat plus ferme, suivi d'effets : actions + résultats.

Qui dit déchets dit matières premières secondaires, que nous appelons de nos vœux.

Nous demandons plus d'incitations et une information sur l'utilisation des matières recyclées, à l'achat et à la destruction. C'est aussi un élément de choix.

_ Gilles BERHAULT : Quelle est la vocation de la Fondation Famae ? Où voyez-vous ces espaces d'invention, de créativité, de renouveau ?

6.6 Un concours pour réduire les déchets

Eric PHILIPPON, président de la Fondation Famae

Mon regard est un peu différent des grands experts du monde des déchets, du recyclage et de la réduction des déchets.

Je représente la finance et l'investisseur dans l'innovation. Pendant 20 ans, j'ai dirigé un fonds d'investissements, contribuant à environ 2 milliards € d'investissements dans 200 PME.

Je me suis reconverti en 2016 en lançant la Fondation Famae, dont la vocation est de vous donner de l'argent, à vous, à des start-up et des ONG.

Pour obtenir 1 million d'euros, il faut participer à un concours qui porte sur la réduction et le recyclage des déchets.

Les objets et services proposés doivent être simples, réduire l'empreinte environnementale et avoir un intérêt financier.

6.6.1 Susciter et identifier l'intelligence

Ce concours est ouvert à tous.

J'ai la conviction qu'en donnant 1 million € à un projet intelligent, simple et innovant, on va :

- **susciter l'innovation**, pour trier et pour mieux faire,
- **identifier l'intelligence** (un étudiant à Bamako, une start-up à Manchester, une ONG à Besançon, un chercheur à Berlin), des gens font des choses qui ont potentiellement un impact colossal.

Le concours, d'une durée de 3 mois, a été lancé en novembre 2017, et nous avons déjà reçu plus de 200 projets.

Nous allons sélectionner quelques projets pour les accompagner. En 2018, nous relancerons un nouveau concours⁵.

6.6.2 Les solutions existent

Chimie verte, changements de pratiques, des tarifications de services un peu différentes, des devices ou des services...

Des idées circulent. Le très grand froid pour traiter certains types de déchets, l'éco-conception des couches, ou un objet pour trier vos biodéchets dans la cuisine.

6.6.3 Biodéchets : un objet pour trier dans la cuisine

Il existe bien une loi sur les biodéchets⁶, mais objectivement, c'est compliqué de les trier chez soi. Le premier endroit où l'on trie, c'est dans la cuisine. Et aujourd'hui, les objets ne sont pas simples pour le faire efficacement.

Si déjà vous apportez cet objet pour trier les biodéchets, vous redonnez de la valeur à tout le reste. La filière industrielle sera soulagée. C'est quasiment un modèle économique.

6.6.4 Acheter les biodéchets

Certes, les problématiques liées à la qualité ou à la traçabilité des biodéchets doivent être approfondies, mais :

- Pour un chercheur en biologie, les biodéchets sont une source extraordinaire de protéines, vitamines, enzymes, etc... aujourd'hui, cette valeur n'est pas reconnue.
- En séparant les flux, vous redonnez de la valeur à chacun des flux.

Et si le biodéchet génère beaucoup d'avantages pour la filière, alors pourquoi ne pas acheter le biodéchet ?

Des mécanismes d'incitation peuvent être mis en place, par exemple en rémunérant les gens qui viennent déposer leurs déchets à un endroit, parce que ce geste va redonner de la valeur au reste des déchets.

⁵ Toutes les infos sur <https://famae.earth/fr>

⁶ Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

6.7 Freins et opportunités

Martial LORENZO

6.7.1 Les coûts de traitement

Suite à la loi de transition énergétique, le SYCTOM a mis en place des actions sur les biodéchets.

On ne nous achète pas encore les biodéchets, mais voici un comparatif :

- le traitement de la tonne de biodéchets est de 300 €,
- le traitement de la tonne de collecte sélective : 200 €,
- le traitement par valorisation énergétique : 100 €.

6.7.2 Développer l'acceptabilité

On a évoqué la cuisine, les points d'apports volontaires... Plus globalement, il faut un engagement collectif et développer l'acceptabilité du traitement des déchets, de la cuisine jusqu'aux installations :

- toutes les cuisines ne peuvent pas accueillir toutes les poubelles de tri,
- toutes les rues ne peuvent pas accueillir des points d'apports volontaires,
- on ne peut pas installer un centre de tri n'importe où,
- nulle part on ne peut installer une usine de valorisation énergétique.

Cette acceptabilité s'accompagne d'une temporalité.

6.7.3 Accepter des temporalités différentes

Nous sommes tous pour le « zéro déchet valorisé ». Mais en attendant, le SYCTOM doit traiter 7 500 tonnes dans vos rues tous les jours.

Récemment, un ministre a déclaré que cet objectif était incantatoire et inatteignable.

Il faut accepter l'idée qu'en fonction de la densité urbaine, des zones pavillonnaires, etc., on puisse apporter des solutions adaptées.

On ne décide pas dans Paris pour toute la France. Il faut laisser de la souplesse, de l'acceptabilité, pour réaliser cette transition qui est transitoire.

6.7.4 Stop à l'enfouissement !

_ **Gilles BERHAULT** : Le SYCTOM a-t-il les capacités de traiter plus de déchets, de trier plus ? Ce serait compliqué de construire une nouvelle usine d'incinération...

_ **Martial LORENZO** : Le SYCTOM et les collectivités qui le composent appellent de leurs vœux ce geste citoyen du tri et du non-gaspillage. Honte sur la France où l'on continue d'enfouir 30% des déchets ménagers. À Paris, on enfouit 7% de déchets ménagers. C'est 7% de trop !

Nos usines sont un peu plus performantes, la capacité est à peu près adaptée. Quand certains nous disent qu'il faut diviser la capacité des installations par 2, voire même les supprimer, le gap d'efficacité et du non-gaspillage est énorme. Aujourd'hui, on ne sait pas faire.

Il faut commencer par arrêter l'enfouissement. C'est la règle numéro Un.

6.8 Comment diviser par 2 les déchets mis en décharge ?

6.8.1 Le consommateur fait le premier tri

_ **Gérard QUÉNOT** : L'évolution est positive, même s'il vaudrait mieux prévenir, plutôt que de faire des actions curatives.

Actuellement, des produits non recyclables sont mis sur le marché. À minima il faudrait l'éviter.

Les bouteilles de lait en PET opaque ont été un très mauvais signal. Les habitudes de tri ont été prises. Il faudrait éviter de les perdre. Si l'on complexifie les choses, et si les coûts s'envolent, je crains des actions négatives. Les gens iront tout jeter dans la même poubelle.

Sur les plastiques, on voit arriver un quatrième flux. Quant au troisième flux, il pourrait peut-être devenir un Combustible Solide de Récupération (CSR... Cela nous inquiète beaucoup. En le triant et en étant transporté, il aura pris beaucoup de plus-value, et s'il doit finir dans un incinérateur ou une cimenterie, le consommateur ne comprendra pas la finalité de son geste. C'est lui qui fait le premier tri.

Il faudrait valoriser les pratiques vertueuses. Le citoyen veut bien faire le travail, il veut bien payer, mais il doit comprendre ce qu'il fait, et accessoirement, en profiter un peu. L'incitation doit être faite. Nous souhaitons un travail collectif pour aligner les planètes et agir dans l'intérêt général.

6.8.2 Innovation technologique : le CSR

_ **Pierre de MONTLIVAULT** : Tant que nous voudrions plaquer la solution parisienne sur toute la France, on n'y arrivera pas. Le SYCTOM est sur un territoire où sont extrêmement bien implantées des unités de valorisation énergétique vertueuses, pour chauffer Paris ; il est dans l'optimisation de ce système.

Ce n'est pas le cas sur tous les territoires. 30% des volumes d'ordures ménagères sont enfouis en France. C'est une moyenne. Compte tenu de la présence d'unités de valorisation énergétique sur certains territoires, cela signifie que dans certains endroits, on enfouit beaucoup plus.

Que peut-on faire ? D'ici 2025, nous devons diviser par 2 ces volumes enfouis.

Il va falloir agir sur le tri, mettre en place un tri des biodéchets... Dans le Pays de Calais, nous avons un partenaire qui trie le biodéchets depuis une vingtaine d'années. Il se rend bien compte qu'il n'y a pas de tri idéal. Tout ne va pas dans le tri des biodéchets.

Des soutiens industriels doivent se mettre en place pour trier le sec et l'humide :

- L'humide va retenir la matière organique résiduelle, à partir de laquelle on va pouvoir faire du biogaz et du compost.
- Le sec qui n'est plus recyclable a une valeur de combustible solide de récupération (CSR). C'est là où il faut innover, avec des chaufferies CSR raccordées à des réseaux de chaleur. Les solutions techniques existent, mais tout est un peu bloqué, parce que l'ADEME veut attendre encore. Pour l'instant, ces unités de combustion sont réservées aux déchets industriels. Les déchets ménagers seront expérimentés plus tard.

6.8.3 Les solutions digitales

_ **Pierre de MONTLIVAULT** : Une autre question se pose : comment toucher les jeunes par le digital ? Tiru soutient **Run Eco Team**. Présente dans 103 pays, cette association de runners soutenue par Mark Zuckerberg a pour principe de ramasser 1 déchet à chaque fois qu'ils courent. En partenariat avec Run Eco Team, Tiru a développé une application digitale qui dispose à la fois de modules liés au running mais également de modules pédagogiques sur le recyclage et la valorisation des déchets. Nous sommes convaincus qu'en donnant du sens nous favorisons les gestes éco-citoyens. Ce type de démarche positive donne tout son sens au geste de ramasser le déchet, et nos salariés en sont les premiers ambassadeurs.

_ **Philippe MAILLARD** : Grâce au digital, on peut **mesurer les taux de remplissage** de bennes d'apport volontaire et elles vous appellent quand elles sont pleines, ce qui permet d'optimiser les tournées.

Nous avons développé **des places de marché pour les déchets organiques**, en faisant le lien entre les gens qui ont des déchets organiques et ceux qui peuvent les traiter.

6.8.4 Un cadre pour les investisseurs

_ **Philippe MAILLARD** : Plus globalement, il faut du temps et de la visibilité pour investir. Une installation de traitement de déchets prend du temps. Une décision prise en 2018 sera opérationnelle dans 3 à 5 ans, que ce soit pour le tri, la méthanisation, le compostage ou la valorisation énergétique.

Et n'oublions pas que ces installations permettront au pays de passer à l'étape d'après.

6.9 Préconisations pour la feuille de route de l'économie circulaire

6.9.1 L'utilisation des matières recyclées dans les matériaux vierges

_ **Philippe MAILLARD** : La feuille de route de l'économie circulaire sera publiée en mars 2018. Pour nous, c'est l'opportunité de rappeler que l'utilisation des matières recyclées dans les matériaux vierges est ce qui manque aujourd'hui sur le recyclage, notamment sur le plastique.

Le PET recyclé coûte 1 000 euros la tonne, quand le PET vierge coûte 800 euros.

Pour ces raisons de coût, il n'y a aucun intérêt actuellement à utiliser du PET recyclé dans la fabrication des bouteilles.

La filière aval doit être favorisée, récompensée. Le citoyen pourrait très bien être acteur de cela ; si une bouteille, ou un emballage, qui contient du recyclé, coûte moins cher qu'un emballage qui n'en contient pas, le citoyen le comprendra mieux et pourra contribuer à ce mouvement.

6.9.2 La valorisation énergétique

_ **Philippe MAILLARD** : Les réseaux de chaleur pour les logements et les industriels, c'est mieux que les chaudières au charbon. La valorisation énergétique n'est pas considérée à sa juste valeur. Tout en respectant la hiérarchie des filières, il faut considérer la valorisation sous toutes ses formes, matière et énergie.

6.9.3 Faciliter la compréhension du consommateur

_ **Gérard QUÉNOT** : Vis-à-vis du consommateur, on doit :

- clarifier les informations, à l'achat et à la destruction,
- signaler que les matières premières secondaires sont incorporées dans la fabrication,
- signaler quand les produits ne sont pas recyclables ; le Tri-man y répond et L'Etat devrait l'imposer,
- la réduction des biodéchets est une piste intéressante, elle permettrait de réduire le nombre et le format des installations.

6.9.4 La TGAP

_ **Pierre de MONTLIVALT** : Je redis tout l'intérêt de la TGAP. Nous espérons que la feuille de route Économie circulaire va aboutir à une proposition claire, pérenne, un cap clair pour avoir de la prévisibilité et répondre à cette problématique du pas de temps.

6.9.5 La contribution du Syctom à la feuille de route ⁷

_ **Martial LORENZO** : Le SYCTOM a osé participer à la réflexion collective sur l'économie circulaire engagée par le gouvernement. TGAP, éco-conception, temporalité... toutes ces propositions font partie de notre document consultable en ligne. J'invite tous les acteurs à y contribuer d'une même voix.

_ **Jacques MARCEAU** : L'économie circulaire procède d'une éco-conception des produits. Didier Perrin, chercheur à l'IMT Mines Alès, nous disait que l'intégration de matières issues du recyclage dans des chaussures de ski avait été un échec. Les gens ne voulaient pas d'un modèle fait avec des produits de récupération. C'est un sujet industriel. Je vous invite à écouter le récit d'un succès, avec Thomas Derichebourg, qui a mis en place une véritable stratégie industrielle autour de l'économie circulaire en nouant des partenariats.

⁷ 4 décembre 2017. <https://www.syctom-paris.fr/actualites/contribution-du-syctom-a-la-feuille-de-route-economie-circulaire.html?offsetCalendar=9&cHash=0b581ef0c14a8d96a577762a26171ff3>

7. Economie circulaire : quels partenariats entre industriels de la production et du recyclage ?

Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement

7.1 Une culture d'entreprise

Monsieur le député Jego évoquant les poules a fait écho chez moi à mon grand-père, qui a créé le Groupe Derichebourg dans les années 1960. Lorsque tout jeune je venais sur les sites pour aller voir les camions poubelles et tous ces déchets qu'il collectait, je voyais des mécaniciens qui enlevaient des pièces sur de vieux véhicules pour les mettre sur des neufs. Mon grand-père était déjà dans cette conception du réemploi, de la réutilisation et du recyclage. Et je lui disais toujours : « Tes vieilles pièces sur un camion neuf ne tiendront jamais. On va avoir un accident. » J'ignorais alors que la robustesse de ces matériaux pouvait perdurer des années et l'importance et le potentiel du recyclage.

7.2 Se rapprocher des producteurs

Le Groupe Derichebourg est un collecteur de déchets, spécialisé aussi dans la collecte et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Nous sommes le leader européen, avec près de 4 millions de tonnes de métaux ferreux et non ferreux recyclés par an.

Je vais choisir deux grands axes pour illustrer mon propos : les Véhicules Hors d'Usage (VHU) et les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Pour les D3E, la mise en place des éco-organismes a marqué une très belle évolution car ils ont permis de structurer la filière du recyclage des D3E en France. Cette structuration a permis de réelles avancées technologiques telles que, par exemple, le tri optique qui permet de séparer des fractions très petites, « micro-particules », permettant ainsi de les recycler. C'est un process extrêmement performant dans le recyclage, mais aussi très coûteux.

Pour favoriser le recyclage, le Groupe Derichebourg a pris l'initiative de se rapprocher directement des producteurs, pour être à la source à la fois de ce qui est produit et de la fin de vie du produit. En étant au démarrage de la création du produit, on gagnera du temps pour imaginer la manière dont il sera traité et valorisé.

Si nous ne réalisons pas cette passerelle entre la naissance d'un produit et sa fin de vie, cela complexifie son recyclage car malheureusement, ce n'est pas parce qu'un produit est recyclable qu'il est nécessairement recyclé.

7.3 L'économie circulaire des D3E et VHU

Chaque année, le Groupe DERICHEBOURG recycle plus de **2 millions de machines à laver** qui proviennent des metteurs en marché tels que les magasins Darty, Boulanger, etc. Dans le process de recyclage de ces éléments, il est parfois difficile de séparer les matières qui les composent, comme il est difficile de retirer le lait du café. Par exemple, dans une machine à laver, les tambours sont adjoints à des blocs béton qui eux-mêmes sont noyés dans des éléments plastique. Pour recycler le béton et le plastique, nous devons les séparer ce qui est une opération technique complexe qui nécessite des outils spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe DERICHEBOURG recycle près d'**1 million de VHU par an**. Nous assurons la dépollution de ces VHU et le recyclage des différentes fractions obtenues après broyage sur nos outils industriels (métaux ferreux, non-ferreux, cuivre, aluminium, mousses, ...). Nous disposons d'une affinerie d'aluminium qui nous permet de fabriquer annuellement près de 9 millions de lingots d'aluminium issus de l'aluminium récupéré sur les VHU recyclés par le Groupe. Nous sommes ainsi dans une boucle d'économie circulaire, puisque ces lingots sont rachetés directement par les grands constructeurs automobiles (Renault, PSA, ...), qui les recyclent dans les blocs moteurs de véhicules neufs.

7.4 Un nouveau partenariat avec les constructeurs automobiles

L'éco-conception doit intégrer les contraintes technologiques. En effet, les matériaux sont aujourd'hui de plus en plus complexes car ils doivent répondre à des besoins spécifiques en termes d'aspect, de confort, ... Nous devenons de plus en plus précieux. Sur les voitures, on aime les tableaux de bord molletonnés, l'aspect qualitatif. Néanmoins, ces matériaux sont les plus difficiles à recycler, en raison du mélange des composites.

Reprenons l'exemple d'une voiture. Il ne viendra à l'idée de personne de nettoyer tous les jours les sièges. Pour autant, nous nettoyons régulièrement nos vêtements. Les sièges sont donc conçus en intégrant ces contraintes de propreté grâce à des technologies très poussées. C'est, dès ces aspects de conception que nous, acteurs du recyclage, pouvons apporter aux fabricants notre expertise technologique.

Cette année, nous sommes notamment à l'initiative, avec notre cellule R&D, de passerelles avec la R&D des constructeurs automobiles.

Le Groupe Derichebourg les accompagne :

- pour trouver ces filières de valorisation et de traitement les plus adaptées,
- pour faire toujours mieux pour le consommateur,
- à des coûts maîtrisés,
- en pensant, dès leur conception, le traitement de ces matériaux technologiques.

7.5 Nous avons économisé l'équivalent CO2 d'1 million de fois le tour du monde en avion

Présent dans 14 pays, le Groupe Derichebourg compte 30 000 salariés. Grâce à nos activités de recyclage, on a pu éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes équivalent CO2, ce qui revient à économiser l'équivalent CO2 d'1 million de fois le tour du monde en avion.

C'est considérable. Nous sommes particulièrement engagés dans toutes ces activités de l'environnement, auprès de concepteurs qui arrivent à créer ces technologies exceptionnelles pour favoriser le recyclage. Mais nous voulons aussi penser au consommateur pour qu'il ne soit pas toujours obligé de payer le prix fort lié au recyclage. C'est un élément fondamental car nous devons impérativement susciter l'adhésion du consommateur si nous voulons un recyclage efficace. Pour vivre dans un monde meilleur, il faut aussi maîtriser nos coûts dès le départ et à chaque étape de la vie d'un produit.

7.6 Exporter notre savoir-faire

Tous les pays ne sont pas au même état d'avancement sur le recyclage. L'expérience que nous avons en France, nous devons la faire partager avec tous les pays émergents, très friands de toutes ces technologies innovantes. Nos ingénieurs sont exceptionnels, nos technologies sont fabuleuses. A ce titre, il est de notre devoir d'en faire profiter le plus grand nombre.

Je pense aussi à d'autres acteurs comme le SYCTOM qui fait un travail remarquable à l'international, essayant d'accompagner tout ce développement sur le tri et la valorisation des déchets.

Nous tous, professionnels du recyclage, avons le devoir d'accompagner ces pays et de se parler entre nous, producteurs et professionnels du recyclage, pour trouver des solutions innovantes, concrètes et rapides.

Tout cela prend beaucoup de temps. C'est très long à mettre en place. Des directives européennes, des textes de loi vont être publiés, mais nous pouvons et devons aussi être les acteurs de la lutte contre le changement climatique.

_ Jacques MARCEAU : Quel bel exemple d'une magnifique entreprise familiale, qui exporte. Issue des hautes technologies, elle fait de la recherche partenariale et organise sa propre recherche. Bravo au Groupe Derichebourg pour porter le flambeau du renouveau de notre secteur industriel, que vous allez représenter à cette table ronde.

Quel cadre réglementaire, juridique, fiscal ? La parole est à l'ambassadrice de la feuille de route de l'Économie circulaire, Nathalie Boyer.

8. Table ronde 3 – Réinventer le cadre et libérer les initiatives !

8.1 Introduction et modération : la feuille de route de l'économie circulaire

Nathalie BOYER, déléguée générale, Orée, ambassadrice de la feuille de route pour l'économie circulaire

J'ai la chance de faire partie des 9 ambassadeurs de cette feuille de route.

Cette transition a déjà été abordée dans la loi de transition énergétique d'août 2015, puis re-précisée dans le programme présidentiel de M. Macron qui visait une économie 100% circulaire.

Une plateforme et 4 ateliers étaient ouverts à vos contributions :

1. Comment développer le réemploi, la réutilisation, le recyclage pour diminuer de moitié la mise en décharge ?
2. Plastique : comment recycler 100% des plastiques d'ici 2025 ?
3. Consommation et production durable : obsolescence programmée, allongement de la durée de vie du produit, réemploi, réparation, réutilisation, incorporation des matières premières issues du recyclage, éco-modulation des REP, éco-conception, etc.
4. Les outils de financement de l'économie circulaire.

Pour agir sur la transition, la volonté est d'élargir la thématique déchets - ressources – recyclage vers plus de transversalité et de systémique.

L'écologie industrielle et territoriale fait aussi partie de nos outils. Actuellement, les régions ont une lourde responsabilité, puisqu'elles doivent planifier la prévention et la gestion des déchets. Un plan économie circulaire est prévu. Comment l'abordez-vous en Ile-de-France, en particulier sous l'angle de la transversalité ?

8.2 Un enjeu stratégique de développement des territoires

Sophie DESCHIENS, conseillère régionale d'Ile-de-France, déléguée spéciale à l'économie circulaire

8.2.1 Le plan de prévention et de gestion des déchets

La Région Ile-de-France a lancé l'élaboration de son nouveau Plan en juin 2017. Elaborer un plan de prévention et de gestion des déchets et façonner un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire ne font qu'un. Nous devons avancer avec l'ensemble des acteurs sur des propositions concrètes et changer de paradigme en parlant de ressources, de matériaux, de matières, et non plus de déchets.

Notre approche est double : stratégique sur les objectifs, opérationnelle sur les solutions.

L'économie circulaire sera placée au cœur de la planification régionale. Elle est source d'innovation et porteuse d'emplois nouveaux.

8.2.2 L'économie circulaire au cœur du Plan

Notre action se veut globale et transversale, au travers de :

- nos compétences, c'est-à-dire l'aménagement du territoire, les transports, l'énergie, le logement, la formation, la protection de l'environnement, le développement économique et l'innovation ;
- la prise en compte de l'économie circulaire et l'objectif « zéro déchet » dans l'ensemble de nos politiques ;
- la participation au lancement d'un véritable Plan Filière Déchets dans le cadre de la politique économique francilienne ;
- l'engagement des principes de cette politique « zéro déchet » pour nos propres équipements (le futur Hôtel de Région, les lycées, CFA, etc., notamment au travers des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire).

L'enjeu pour les Régions est de faire de l'économie circulaire un mode de développement qui soit source de compétitivité et d'innovation sociétale, de création d'emplois pour l'Ile-de-France.

Pour atteindre cet objectif et aller vers ce changement de modèle, les Régions sont la bonne échelle, parce qu'elles rassemblent l'ensemble des compétences pré-citées. Pour reprendre les images utilisées par les orateurs précédents, la Région est là pour aligner les planètes et tuer les légendes urbaines.

C'est avec cette approche globale et stratégique, et avec la création, par la Présidente de Région, d'une délégation spéciale à l'économie circulaire dotée d'une ligne budgétaire importante, que nous pourrons, nous les Régions, mettre le cap sur l'économie circulaire.

8.2.3 L'accompagnement des entreprises

Le travail avec les entreprises est engagé. Il devra être amplifié.

Trois exemples concrets :

- le soutien aux CCI pour l'animation et l'accompagnement d'entreprises sur 3 axes de travail ;
 - l'écologie industrielle et territoriale,
 - l'économie de fonctionnalité,
 - les bourses aux matériaux intégrant le réemploi.
- la démarche « Circul'Art » engagée avec les acteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel pour travailler sur le recyclage et le réemploi de structures qui se veulent par nature éphémères, en lien avec les ressourceries spécialisées ;
- la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique propre à la Région, sur la plateforme Maximilien, par exemple ;
 - BTP : mise en place d'un club Maitrise d'ouvrage pour avancer sur ce sujet,
 - lutte contre le gaspillage alimentaire : introduction de clauses spécifiques dans l'ensemble de nos marchés de restauration.

8.3 La vision d'un industriel

Thomas DERICHEBOURG, président, Derichebourg Environnement

8.3.1 Les comportements individuels

La population est maintenant sensibilisée au tri des déchets et à la manière dont on doit se comporter.

Je suis toujours surpris devant les incivilités. Dans mon salon, je ne jette pas les canettes par terre, je ne colle pas des chewing-gums sous la table, je ne jette pas le mégot de cigarette dans le canapé... Bizarrement, ce comportement peut changer dès qu'on quitte le domicile.

8.3.2 Développons les points d'apport volontaire

N'ayons pas peur de nos déchets. Par exemple, la Ville de Paris a déployé des colonnes aériennes dans les rues pour favoriser le tri des déchets. Il est vrai qu'au prix du mètre carré, il paraît compliqué de dupliquer un certain nombre de bacs dans l'habitat parisien. En phase expérimentale, ces points d'apport volontaire sont nécessaires pour pouvoir jeter les déchets. En moyenne, on garde 5 à 7 secondes un déchet dans la main. Si l'on ne trouve pas une petite poubelle autour de soi, on le jette discrètement, en particulier sous la grille au pied des arbres, et c'est l'ensemble de la boucle du recyclage qui est ainsi rompue.

8.3.3 Sensibiliser par le porte-monnaie

Personnellement j'essaie d'éduquer mes enfants à mieux acheter, à mieux trier, ... Ce n'est pas simple. La prise de conscience de l'ensemble des consommateurs passe malheureusement aussi par le porte-monnaie. Prenez l'exemple de la redevance incitative, dont l'esprit est réellement de sensibiliser en faisant payer tous ceux qui génèrent des déchets.

8.3.4 L'emploi non délocalisable

C'est toujours compliqué de supprimer totalement les déchets. Les gens sont habitués à un service. Par ailleurs, ces activités, ces services, génèrent de l'emploi, beaucoup d'emplois. Pour la Ville de Paris, le Groupe DERICHEBOURG mandate quotidiennement plus de 400 personnes qui travaillent à collecter les déchets. Ces activités sont aussi très encadrées (représentations sociales, syndicales). Si nous souhaitons faire bouger les

lignes, il est nécessaire de le faire en respectant l'ensemble des parties prenantes et à ce titre, il sera nécessaire de faire évoluer les mentalités.

8.3.5 Le monde de l'insertion

Nous travaillons beaucoup avec les collectivités au sein desquelles on alloue toujours un pourcentage d'heures ou d'équivalent temps plein à des salariés dans des situations complexes.

Les pouvoirs publics nous le demandent. Nous essayons d'aller au-delà. On doit avoir cette démarche, notamment dans tous ces métiers de service peu qualifiés. Je sais qu'on peut avoir un parcours chaotique et être très compétent et performant. Pour la Ville de Paris, nous allouons près de 20% des heures dans le cadre de l'insertion.

Certains parcours exemplaires peuvent sauver des familles. Le Groupe DERICHEBOURG a cette vision de l'entraide familiale. La force de la France, c'est ce grand métissage, cette multiculturalité. Nous devons développer et amplifier cette part du social dans les entreprises et dans tous les services aux collectivités. C'est très important pour les élus et pour nous-mêmes.

8.4 Réglementation : le Paquet européen Économie circulaire

Arnaud GOSSEMENT, avocat, cabinet Gossement Avocats

8.4.1 Une nouvelle réglementation sur les déchets en mars 2018

Le Paquet européen Économie circulaire sera déterminant pour l'avenir de vos marchés et de l'activité de vos entreprises. Cet ensemble de textes a été présenté par la Commission européenne en décembre 2015 parallèlement à la COP 21. Il vise à modifier, à enrichir, un très grand nombre de directives.

Il sera publié au 1er trimestre 2018.

Il soulève beaucoup de questions impactantes pour notre avenir. En tant que juriste, je regrette parfois qu'on ne l'évoque pas assez au niveau national.

Certains représentants professionnels, organisations et experts sont investis dans ces discussions, au détriment du citoyen et de l'entreprise qui vont découvrir toutes ces normes sans les avoir anticipées.

8.4.2 Des changements très impactants

Quelques thèmes centraux :

- La répartition des responsabilités entre le détenteur, le producteur, le metteur sur le marché, les autorités locales, nationales... Qui fait quoi ? Qui est responsable ? Doit-on inciter le détenteur, décharger le metteur sur le marché ?
- Comment se définit le réemploi ou la réutilisation ?
- Comment créer un marché national des matières premières secondaires ?
- Le principe de la couverture totale des coûts de gestion des déchets par les metteurs sur le marché : la Directive prévoit actuellement, pour certaines filières de responsabilité élargie du producteur (REP), une couverture totale par les metteurs sur le marché. C'est ultra impactant. Si c'était voté en l'état, les rôles seraient peut-être redistribués entre les collectivités territoriales, les éco-organismes, etc.

8.4.3 La complexification de la législation

Lors du Grenelle de l'Environnement, la seule table ronde qui n'avait pas réussi à déposer des propositions entre les mains du Président Sarkozy dans les temps, c'était celle sur les déchets.

La Commission européenne avait fait un sondage il y a 4 ans auprès des PME de l'UE pour savoir quel était le bloc législatif le plus complexe à vivre pour elles. Réponse au Top 5 : les déchets. Le règlement REACH était au-dessus.

Un risque de complexification pèse sur la législation européenne.

D'un autre côté, cette complexité est nécessaire. Lorsqu'on parle de verrous, ils le sont pour certains, et pas pour d'autres.

Il faudra donc :

- **Anticiper ces nouvelles règles.** Ces règles seront transposées en France avec une nouvelle loi et de nouveaux décrets qui sont à définir.
- **Les simplifier.**

8.4.4 La responsabilité élargie du producteur en débat

Pour ceux qui s'intéressent aux filières REP, on a quelque chose d'assez fascinant. Normalement en droit, les normes les plus importantes sont en haut de la pyramide : la constitution, les grandes lois, puis les décrets, les arrêtés. En matière de déchets, c'est exactement le contraire.

L'une des normes les plus importantes, c'est **le cahier des charges des éco-organismes**. Qui sait lire ce cahier des charges ? Une centaine de pages de normes extrêmement complexes... Ce texte qui est sensé ne s'imposer qu'aux éco-organismes a tendance en réalité à créer des normes pour les collectivités territoriales, voire pour les entreprises ou les citoyens. Il va donc falloir simplifier, savoir ce qu'on veut en matière de REP.

C'est un débat que l'on n'a pas eu dans le cadre de la loi de transition énergétique, parce qu'on a focalisé sur les chiffres. Malheureusement, les chiffres sont souvent assez incantatoires, au détriment des principes et des moyens.

8.4.5 Que faire ?

- **Trouver un nouveau mode d'élaboration des normes.** Les cahiers des charges des éco-organismes sont réalisés en plus petits comités que dans des formations de type Grenelle ou Feuille de route.
- **Simplifier ces cahiers des charges, ces systèmes REP, ces règles de fiscalité.** En ce moment, des floppées de décisions de justice annulent des dizaines de délibérations de collectivités territoriales sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les élus confrontés à la problématique des montants et des assiettes de la TEOM font face à une véritable insécurité juridique.
- **Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et TVA modulée :** ce débat est lancinant depuis le Grenelle il y a 10 ans. Il serait temps que l'Etat tranche enfin sur cette question.
- **Un travail de définition est nécessaire.** Qu'est-ce qu'un déchet ménager, un déchet professionnel, un déchet assimilé ?

8.4.6 Harmonisation européenne : la sortie du statut de déchet

Il faudrait au préalable bien définir la catégorie de produit et la catégorie de déchet.

Dans certains secteurs, c'est très flou. Pour les VHU par exemple, il faudrait définir pour le grand public la différence entre un bien d'occasion et un déchet. Des professionnels de la vente d'occasion vendent des pièces d'occasion que l'on retrouve dans des centres agréés !

Il faudrait sans doute créer une troisième catégorie, entre le produit et le déchet : le recyclable.

Dans sa vie, un même bien peut passer du statut de produit à celui de déchet, soumis à REACH, puis non soumis à REACH.

Lorsqu'il traverse une frontière, il peut encore changer de statut. La sortie du statut de déchet ne fonctionne pas. Un autre Etat ne va pas reconnaître le statut de nouveau produit à ce qui, pour lui, est encore un déchet... En réalité, pour les entreprises, ce qui compte, c'est d'avoir une règle du jeu européenne. Tant que l'on aura pas une harmonisation européenne sur cette question, cela risque de ne pas fonctionner.

8.4.7 Connecter les administrations centrales

Si l'on veut avancer sur la question des déchets, il faut la connecter à d'autres questions. Chaque administration centrale a son sujet. La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) le traite bien, et même si des efforts sont faits avec la Direction générale des entreprises (DGE), on ne voit pas la Direction générale des collectivités locales (DGCL), ni des administrations qui ont leur mot à dire sur la pédagogie comme l'Education nationale. Dans les Grenelle ou Feuilles de route, ces administrations centrales sont absentes. Elles ne sont pas concernées et ne se saisiront pas du sujet. Comment se fait-il que le Ministère de l'Intérieur ne soit pas plus investi, alors que les collectivités territoriales sont les premières actrices de l'information du droit des déchets ?

L'économie circulaire est un sujet en or. C'est médiatique, populaire, parfois trop publicitaire, mais c'est un excellent sujet pour se connecter à l'Europe et à d'autres sujets : les conséquences sanitaires sur les gens par exemple.

_ **Nathalie BOYER** : Sur la feuille de route Économie circulaire, deux ministères travaillent ensemble : Bercy (DGE) et le ministère de la transition écologique et solidaire (CGDD⁸ et DGPR).

8.5 Fiscalité : un nouvel impôt sur la nature

Guillaume SAINTENY, professeur à Polytechnique, spécialiste de la fiscalité écologique

8.5.1 Les déchets vus sous l'angle de la Santé

Dans « Le climat qui cache la forêt⁹ », je critiquais le fait qu'on accorde trop d'importance au changement climatique par rapport aux autres questions environnementales, notamment la pollution de l'air ou l'érosion de la biodiversité, ce qui m'a valu d'être traité de climatosceptique.

7 millions de décès prématurés par an sont dus à la pollution de l'air, c'est beaucoup plus que le changement climatique.

Pour promouvoir un meilleur traitement des déchets, c'est certainement sous l'angle de la santé qu'il faut envisager cette question. Si la ministre de la Santé s'exprimait sur toutes ces questions de santé publique, cela aiderait à la prise de conscience.

8.5.2 Taxes de rendement versus taxes incitatives

La fiscalité écologique est assez compliquée à faire bouger pour des raisons juridiques et historiques.

Historiquement, les règles en matière de fiscalité et d'orthodoxie budgétaire sont que la fiscalité ne doit pas et n'a pas à être incitative. La fiscalité est faite pour rapporter des recettes à l'Etat. Ces recettes ne doivent pas être affectées.

Selon le principe de neutralité de l'impôt, l'impôt doit être conçu de telle sorte qu'il entraîne le moins de distorsion économique possible. François Fillon, lorsqu'il était Premier ministre, avait déclaré qu'il était contre la fiscalité comportementale, le déficit de l'Etat étant tel qu'il s'agissait avant tout de rétablir les finances publiques.

Cette règle a connu quelques entorses dans le domaine économique, avec les taxes keynésiennes destinées à inciter la relance de l'économie dans les domaines social, éducatif ou environnemental.

Les taxes à but de rendement et les taxes incitatives sont dessinées de façons totalement différentes.

- **Les taxes de rendement** supposent une base très large, des taux très bas, de façon à être insensible. Avec un taux de 0,1 % sur toutes les voitures en circulation, votre recette fiscale sera intéressante.
- **Les taxes incitatives** supposent une taxe très étroite sur un produit très bien défini, des taux très élevés, et un produit de substitution pour que les gens puissent changer leur consommation et leur mode de production. Exemple idiot : si demain l'on découvre des substances cancérigènes dans le beurre, et que sous la pression du lobby du secteur laitier, le gouvernement refuse l'interdiction du beurre, il peut appliquer une taxe de 50% sur le beurre, en se disant que les gens vont se reporter sur l'huile d'olive ou la margarine.

8.5.3 Le principe d'égalité devant l'impôt

Un second principe rend les choses malaisées : l'égalité devant l'impôt. C'est extrêmement important, car c'est le premier principe qu'examine le Conseil constitutionnel dans tous les contentieux fiscaux. Il y a très peu de règles constitutionnelles sur la fiscalité. Dans le bloc de constitutionnalité, l'article XIII de la déclaration des droits de l'homme est important : il prévoit ce principe d'égalité.

C'est sur ce point-là que le Conseil constitutionnel a annulé à deux reprises la taxe carbone, en 2000 et 2009. La façon dont le Conseil constitutionnel l'interprète est très complexe. Dans certains cas, on pense qu'il est respecté et il ne l'est pas, et dans d'autres, on pense qu'il ne l'est pas, et il considère qu'il l'est.

⁸ Commissariat général au développement durable.

⁹ Sous-titre : « Comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement », G. Sainteny, éd. Rue de l'échiquier, 2015.

8.5.4 Des taxes de rendement très peu incitatives

On a très peu de taxes incitatives en France. Pour être incitative, il faut qu'elle soit fixée au niveau de l'externalité négative qu'elle entend taxer, ou au niveau du prix de dépollution.

La fiscalité française a ce défaut de choisir les taxes de rendement. On en a beaucoup, et elles rapportent peu. Elles servent à alimenter des institutions comme l'Ademe, le Conservatoire du littoral ou les Agences de l'eau.

Ces institutions cherchent à avoir des financements, et donc des recettes pour conduire des politiques publiques qui ont un coût de gestion de la taxe et du fonctionnement de la machine administrative...

Une taxe a bien sûr toujours un effet incitatif, mais dans ces cas, il est très modéré par rapport à ce qu'il pourrait être.

8.5.5 L'exemple suédois sur les émissions de NOx et SO2

En France, nous en avons une illustration bien connue sur deux composantes de la TGAP : les NOx (émissions atmosphériques d'oxydes d'azote) et les SO2 (dioxydes de soufre). Le Grenelle avait obtenu cet exploit de tripler en deux ans le taux de TGAP des NOx et SO2. On était passé d'environ 45 € la tonne à 160 €.

Il faut savoir qu'en Suède et en Norvège, le taux est à 7 000 € la tonne, et au Danemark, c'est un peu moins. Que font les Suédois ? Ils ont essayé de calculer le coût d'externalité négative causée par 1 tonne d'émission de NOx et ils ont trouvé 7 000 €. C'est la vérité des coûts pour la société.

En France, cette taxe est affectée à l'Ademe. La Suède ne fait pas du tout cela. Elle prend une petite partie (5% pour les frais de gestion) et ensuite, elle redistribue l'argent aux entreprises selon une autre clé de répartition. Si le gouvernement veut favoriser la recherche, il va ainsi redistribuer davantage aux entreprises du secteur qui investissent dans la recherche. S'il veut favoriser l'emploi, il fléchera vers les entreprises qui favorisent l'emploi. Etc.

Même système pour le SO2. Un système très bien accepté par le milieu économique. Au plan macro, il ne perd pas. Au plan interne, il y a des redistributions à l'intérieur du tissu industriel. Et puis surtout, la Suède est devenue le premier pays pour le dépôt des brevets des technologies anti-NOx. Tout le monde s'est mis à chercher ces technologies, et maintenant les Suédois les exportent.

8.5.6 Les taxes affectées sont en diminution

En France, les choses semblent changer depuis 6 mois dans la manière de concevoir la fiscalité environnementale. Comme rien n'a été formalisé, c'est un ressenti que je vous livre.

On le voit pour l'Ademe, les Agences de l'eau ou l'Agence française pour la biodiversité : il y a une volonté de désaffecter un certain nombre de taxes.

Sur le plan de l'orthodoxie budgétaire, c'est relativement normal. Et puis il faut bien voir que Bercy peut baisser le budget d'autant – c'était le cas pour le Conservatoire du littoral, et donc finalement ce n'est pas un jeu gagnant. D'autre part, il y a toujours un moment où Bercy fait la peau aux taxes affectées. Ça durait avec les Agences de l'eau depuis les années 1960...

8.5.7 La détaxation du patrimoine polluant

Dans le Projet de loi de finances pour 2018, on va détaxer le patrimoine polluant : on enlève de l'ISF les avions privés, les yachts, les voitures, les actions des sociétés pétrolières, les actions des sociétés polluantes.

8.5.8 IFI : la taxation du patrimoine dépolluant ou à dépolluer

D'autre part, le PLF pour 2018 va créer un nouvel impôt sur la nature¹⁰.

Baptisé IFI (Impôt sur la fortune immobilière), il va doubler la taxation des revenus fonciers à 62,2% :

- Sur l'immobilier non bâti, y compris la nature protégée, puisqu'il n'y a pas d'exception (sites Natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles...) c'est-à-dire tout ce qui produit le moins. Les espaces naturels ne produisent aucun revenu.

¹⁰

Lire à ce sujet : *Razzia fiscale sur la nature*, G. Sainteny in Les Echos, 12 oct. 2017. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/030688763616-razzia-fiscale-sur-la-nature-2121777.php>

- Sur l'immobilier bâti, ce qui va flinguer la rénovation thermique : avec un IFI de 62,2%, voire 75%, on n'aura pas de quoi financer la rénovation thermique qui coûte entre 25 000 et 70 000 euros d'après les estimations.

Je note que ces deux derniers points résultent de ce qui vient d'être dit, à savoir que chaque direction d'administration centrale a son sujet, alors qu'il y a un secrétaire général du Gouvernement, un Secrétaire général aux affaires européennes, un Commissariat général au développement durable interministériel, une Délégation interministérielle au développement durable, etc.

8.6 La fiscalité des déchets

Guillaume SAINTENY

Il ne faut pas trop se plaindre. Deux secteurs de l'environnement ont de l'argent en France : l'eau et les déchets. Ils sont relativement bien financés, avec des taxes affectées.

Par contre, il n'y a pas d'argent pour le bruit, la biodiversité, les paysages, les sols, etc.

8.6.1 Une fiscalité très peu incitative

Ce qui me frappe dans la fiscalité des déchets, c'est qu'elle reste très peu incitative. La vraie éco-fiscalité doit être incitative bien sûr, et non pas dans un but de rendement.

Ceci s'explique par les nombreux obstacles juridiques et économiques pré-cités.

Une grande partie de cette masse de taxes sur les déchets est une redevance. En France, le droit des redevances est très complexe et très borné. La jurisprudence du Conseil d'Etat est très stricte sur le coût d'une redevance :

- ce coût doit être lié au service rendu,
- le même organisme qui rend le service doit percevoir la redevance,
- ce coût peut être inférieur ou égal au coût du service rendu, mais pas supérieur. Cela bride toute possibilité de redevance incitative.

J'avais proposé des évolutions de ce statut en 2011 dans un rapport pour le Centre d'analyse stratégique¹¹. Le seul point que Bercy a retenu porte sur les redevances publiques domaniales qui étaient trop basses, et donc ils ont augmenté de façon uniforme leur taux, ce qui n'était pas du tout l'esprit du rapport. Au contraire, il fallait des redevances plus incitatives.

8.6.2 Une fiscalité trop complexe

La différenciation entre les sites certifiés est discutable. Les économistes considèrent qu'il faut un instrument économique pour un but. Un instrument économique atteint rarement deux buts à la fois.

8.6.3 S'inspirer de la fiscalité des sols pollués

La fiscalité des sols pollués a évolué dans le bon sens récemment, avec une série de réformes inspirées du *Brownfields Program* aux États-Unis. Des opérateurs de sites pollués achètent les choses pour une bouchée de pain, ils dépensent beaucoup d'argent pour dépolluer, et ensuite ils font la culbute en construisant des programmes immobiliers.

Les évolutions positives récentes portent sur :

- la garantie de passif,
- la possibilité du tiers financer, alors qu'avant le détenteur du site était obligé de dépolluer. Une commune par exemple peut racheter un site et le dépolluer. C'est l'émergence d'une nouvelle profession : promoteur-dépollueur.

¹¹

Les aides publiques dommageables à la biodiversité, 2011. Président : G. Sainteny.
<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite.html#les-ressources>

Cependant, la fiscalité de la détention d'un site pollué continue à être très basse, tandis que la fiscalité de la transmission du site pollué est très élevée. Il faudrait que ce soit l'inverse, pour inciter les détenteurs à céder les terrains pollués à des opérateurs spécialisés.

8.7 Préconisations pour la feuille de route Économie circulaire

8.7.1 Les attentes des élus locaux

Sophie DESCHIENS

À la suite d'un travail avec des élus locaux pour la constitution de notre Plan, nous souhaitons :

- Que soient développées une vraie pédagogie et une communication forte et globale sur les thèmes des ressources, prévention, recyclage.
- Disposer d'une fiscalité visant à favoriser le réemploi et le recyclage.
- Que nous soient proposées des modalités d'applications d'une tarification incitative adaptée au milieu urbain, voire très urbain, très dense.
- Pouvoir aller vers une sortie du statut de déchets, notamment pour les granulats recyclés.
- Que les modalités de calcul des objectifs de la loi transition énergétique soient clarifiés. Par exemple, on ne sait pas comment ont été chiffrés les objectifs liés à la valorisation, et donc on ne sait pas comment les atteindre.

8.7.2 Un maximum de recyclage dans le neuf

Thomas DERICHEBOURG

La réutilisation de la matière dans du neuf est très importante pour nous, industriels du recyclage. Nous voulons qu'on mette un maximum de recyclage dans du neuf sur tous types de déchets. Nous sommes en capacité de le faire. Il faut imposer ces quote-parts. C'est le sens de l'économie circulaire.

Il existe une directive européenne qui impose un taux de recyclage. Tous les opérateurs doivent le respecter. Ils le font en France, parce qu'on est très contrôlé. Toute l'Europe devrait pouvoir suivre spécifiquement ce taux de recyclage, qui est différent du taux de valorisation, deux notions différentes dans la communauté européenne.

8.7.3 Harmoniser les dispositifs d'éco-contribution

Arnaud GOSSEMENT

Les contributions financières des metteurs sur le marché aux éco-organismes sont perçues comme une taxe par beaucoup d'entreprises. Certaines sont visibles, d'autres pas, les consommateurs ne savent pas ce que c'est, ni à qui c'est versé. L'objectif initial s'est perdu. Il faut donc les harmoniser.

9. Conclusion : Pour une Europe 100% économie circulaire

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut de l'économie circulaire

Je remercie tous les intervenants pour ces débats.

Au-delà du volet technologique, il faut expliquer que nous sommes tous parties prenantes de l'économie circulaire.

Les enjeux portent aussi sur les flux. L'économie circulaire est une économie de flux, et pour optimiser les flux, il faut faire de l'efficacité logistique avec nos ingénieurs logistiques qui sont souvent des femmes.

Les enjeux sont également sociétaux. Thomas Derichebourg a insisté sur la perception du déchet, qui est en réalité une ressource, et sur les comportements des citoyens.

9.1 Un Européen a besoin de 15 tonnes de matières premières par an

Nous devons aller au-delà du déchet et nous poser la question des ressources.

Les enjeux de l'économie circulaire portent sur :

1. Les matières premières mobilisées

- Un Européen génère 5 tonnes de déchets par an (inclus tous les volumes de déchets que l'Europe génère en moyenne sur les 500 millions d'habitants).
- Et il mobilise 10 tonnes de matières premières par an (pour fabriquer des bâtiments, acheter sa 18ème paire de chaussures, des stylos..).

2. Les matières immobilisées

- Chaque Européen a un passif de 60 tonnes de déchets stockés.
- Et il dispose de l'immobilisation de 340 tonnes de ressources, un chiffre en constante augmentation. Nous avons de plus en plus de matière immobilisée pour servir notre quotidien.

Ce n'est pas supportable.

Si l'on projette ces données sur 10 milliards d'habitants qui atteindraient notre niveau de vie, il faudrait deux planètes.

9.2 Une trajectoire sur les ressources : 8 tonnes par an en 2050

Partons du déchet et allons vers la ressource. Sachons :

- préserver la ressource,
- et définir les moyens d'une efficacité dans son usage.

De même que nous avons créé des trajectoires pour baisser les émissions de CO₂, nous devons aussi créer des trajectoires sur les ressources : fixons un objectif, d'ici 2050, de 8 tonnes de matières premières mobilisées par habitant par an.

9.3 L'efficacité de l'usage des ressources

Pour atteindre cet objectif, nous allons travailler dans le temps :

- sur les évolutions technologiques car elles rendent possible cet objectif,
- sur la fiscalité à durée déterminée (nous pouvons définir des fiscalités sur une période déterminée pour faire changer les comportements),
- sur les réglementations,
- sur les incitations et les aides économiques,
- sur l'acculturation, la formation et la prise en compte de ces sujets.

9.4 La France doit peser sur la vision européenne

Quoique le sujet soit porté, avec un Paquet européen et bientôt des Directives européennes, il y a un certain immobilisme du modèle en Europe qui se limite au tri, avec des indicateurs faussés dans certains pays, qui masquent des réalités de gaspillage.

L'Institut de l'économie circulaire est la plateforme nationale qui participe à la plateforme européenne auprès de la Commission européenne, afin de peser dans les débats.

La feuille de route de l'économie circulaire va dépasser le seul cadre français, à condition d'avoir de l'ambition et de se donner les moyens de notre ambition.

Le 19 décembre 2017, je serai le grand témoin du comité de pilotage pour appuyer sur ces enjeux et peser sur la vision européenne.

Ensemble nous devons changer de modèle et de paradigme pour créer de la valeur. C'est une absolue nécessité par rapport à la réalité des ressources sur le continent européen. Nous avons toutes les justifications en Europe, au niveau technologique, organisationnel ou fiscal, pour devenir le continent référent. La France peut être leader de cette Europe 100% Économie circulaire.

PARTENAIRES





Aromates
RENCONTRES & DÉBATS

